Au Castang à VALOJOULX

Derrière l'ancien tribunal à SARLAT

Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Présenté par Monsieur Jean Pierre DUBOIS, Président,
Lors du Comité Syndical du 30/06/2020

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

Etabli conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

SOMMAIRE

Page

Le mot du Président 3

I Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets 5
- I.1 Evolution du service de collecte au travers des années
- I. 2 Les lois majeures dans le domaine des déchets
- I. 3 Les conséquences de la loi
- I. 4 Sur le terrain, la mise en œuvre…

II La valorisation des déchets des ménages 17
- II. 1 Organisation du SICTOM en 2019
- II. 2 Quel traitement pour nos déchets ?
- II. 3 La collecte sélective
- II. 4 La collecte du verre
- II. 5 La collecte des déchets verts
- II. 6 Le compostage individuel
- II. 7 La collecte des déchets spécifiques en déchèterie
- II. 8 La collecte des déchets résiduels (OMR)

III Le SPIC et les déchets industriels banals 27
- III. 1 Location-vente de matériel de pré collecte
- III. 2 Collecte du verre
- III. 3 Evacuation des déchets de chantier
- III. 4 Filière de traitement des boues d'eaux de stations d'épuration (STEP)

IV Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets 31
- A – LE BUDGET GENERAL 32
- IV. 1 Le cout par flux de déchets
- IV. 2 Financement du service public : le budget général

- B – LE SPIC 41
- IV. 3 Financement du service industriel et commercial : le budget du SPIC

V Emploi et conditions de travail 49
- V.1 Les conditions de travail
- V.2 Les effectifs
- V.3 L'absentéisme

VI – La Communication et la relation aux usagers 53
- VI.1 Comment favoriser les bons comportements
- VI.2 Nos actions de communication

VII – Bilan et perspectives 57
- VII.1 le bilan
- VII.2 Les perspectives

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

Le mot du Président

La présentation du rapport annuel d'activités 2019 du SICTOM du Périgord Noir intervient dans le contexte très particulier de la crise sanitaire que traverse depuis plusieurs mois notre pays.

C'est à ce titre que je souhaite souligner que le SICTOM du Périgord Noir, durant cette période, a mis en œuvre toutes les dispositions permettant d'assurer une parfaite continuité du service public de collecte des déchets.

En effet, contrairement à la plupart des secteurs, la totalité des tournées de collecte de déchets (ordures ménagères, bio-déchets, verre et tri grâce au concours du SMD3) ont été maintenues tant dans leur régularité que pour les circuits.

Le télétravail a par ailleurs été privilégié pour les personnels administratifs, une permanence, constituée de trois agents, a été mise en place au quotidien au siège du SICTOM afin de répondre aux sollicitations des communes et des administrés.

Si des dispositions départementales ont conduit à la fermeture au public des déchèteries, service non prioritaire et afin d'éviter les rassemblements ou rencontres, pour autant, un service sur rendez-vous téléphonique a été préservé au profit des professionnels et des collectivités locales. Dès le 23 avril, selon un protocole très strict, les trois principales déchèteries (Sarlat / Cénac / Montignac) ont été rouvertes, la totalité dès le 12 mai.

Enfin, un service de livraison de sacs noirs ou jaunes a été mis en place afin de satisfaire les communes qui en faisaient la demande.

Tout cela a été rendu possible par la solidarité exprimée entre équipiers (réaffectation par exemple des agents des déchèteries aux tournées de collecte), le strict respect des gestes barrières (travail uniquement en binôme), la fermeture des locaux collectifs mais aussi l'anticipation, en début d'année, de l'achat de matériels de protection individuelle (3000 masques / gel hydro alcoolique / gants / lingettes de désinfection des cabines).

Je tenais donc, au nom de l'ensemble des élus du Comité Syndical, à remercier les collaborateurs du SICTOM, leur plein engagement ayant contribué à assurer la qualité du service public de collecte des déchets en Périgord Noir.

Pour autant, et malgré la difficulté du contexte ces derniers mois, les projets d'investissement relatifs aux nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères se sont poursuivis sur notre territoire. Les retours d'expérience sont pour l'heure positifs, même si ces nouveaux dispositifs nécessitent une forte adaptabilité des équipes.

Si les efforts conduits par notre syndicat, tout particulièrement la recherche permanente d'économies de fonctionnement, auront permis de laisser inchangé le taux moyen de TEOM ces dernières années, il convient de souligner que celui-ci connaîtra une baisse en 2020 ce dont il y a lieu de se satisfaire.

Jean Pierre DUBOIS

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

I

Le SICTOM,

les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

I.1 Evolution du service de collecte et des mesures de prévention au travers des années

La situation en 2019

Etendue du SICTOM sur 60 communes :

- CC Vallée de l'Homme
- CC Pays de Fénelon
- CC Sarlat Périgord Noir
- CC Vallée de la Dordogne et forêt Bessède
- CC Domme-Villefranche du Périgord

Installations du SICTOM :

- *Déchèterie*
- *Centre d'exploitation et Unité de compostage des boues de STEP*

2019

Le SICTOM est un syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets.
Il s'étend sur un territoire de 60 Communes réparties dans 5 Communautés de Communes. Il assure la collecte et le traitement des déchets de 40 671 habitants.

Le tri se simplifie : **TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS** sont mis ensemble

Les mesures préventives perdurent :

- Communiquer, sensibiliser le public au recyclage, au compostage, au devenir des déchets,
- Mise en place et entretien des équipements et des infrastructures pour la pré-collecte, distribution de sacs et de composteurs aux usagers
- Recherche de filières de recyclage performantes, démantèlement du mobilier…

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

L'historique

2018

Face à la nécessité de réduire la quantité de déchets enfouis (sacs noirs) pour contraindre l'augmentation de la TGAP, les élus ont décidé de responsabiliser l'usager, et de substituer la redevance incitative à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), dès 2023.

Aussi, une nouvelle organisation s'impose. Dans toutes les communes, de 2018 à 2022, de nouvelles bornes (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) remplaceront les bacs à déchets. L'identification des usagers se réalisera au moyen d'un lecteur de carte (bornes à ordures.

2015

La loi impose de réduire de 50% le poids des déchets enfouis, mais aussi d'accroitre jusqu'à 60% de 2010 à 2025 la valorisation des matières.
Une taxe (TGAP) est appliquée sur chaque tonne de déchets enfouis.

2012

Extension de consignes de tri : **TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE se recyclent**

2008

Le SPIC « Périgord Noir Environnement » est créé en régie autonome. Il apporte une solution aux professionnels (location de matériel de pré-collecte et transport de déchets, compostage des boues de stations d'épuration).

2006

Ouverture de la déchèterie des EYZIES.

2002

Les communes ayant transféré la compétence déchets à leur Communauté de Commune, le SICTOM a été transformé de plein droit en syndicat mixte le 14 octobre 2002.

2000

Organisation et mise en place de la collecte sélective pour les **EMBALLAGES EN PLASTIQUE, les BRIQUES ALIMENTAIRES, BOITES et CANETTES METALLIQUES**

1998

Ouverture des déchèteries de CENAC, CARLUX, ST CREPIN, MONTIGNAC.

1996

Ouverture du centre d'exploitation, à Marcillac Saint Quentin, au lieu-dit "La Borne 120

1993

Le SICTOM est renommé "SICTOM du Périgord Noir". Il assure la collecte des déchets (ordures ménagères, verre, papiers). Rapidement, le traitement des déchets est organisé par le SMD3 (Syndicat départemental des déchets de la Dordogne).
Ouverture de la déchèterie de SARLAT.

1975

Naissance du" SICTOM du secteur de SARLAT" (Arrêté préfectoral du 11 septembre 1975), syndicat intercommunal, et création du premier centre de transfert et traitement des déchets par le SIRTOM de Brive.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

I. 2 Les lois majeures dans le domaine des déchets

La première loi qui organise la collecte, le transport et le traitement des déchets date de 1975. Ses objectifs ont pour objectif d'éviter « tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine». Son organisation vise à faciliter la récupération des matériaux, éléments et formes d'énergies réutilisables. La notion de pollueur-payeur y fait son apparition.

La loi Royal du 13 juillet 1992 renforce la règlementation, notamment en imposant aux entreprises le recyclage de leurs déchets, et à tous, la collecte sélective et le recyclage. Désormais, les déchets représentent **un gisement d'énergie et de matières premières que l'on n'a plus le droit de gaspiller, ni de détruire**

« Aujourd'hui, chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. L'entreprise est donc responsable des déchets même lorsqu'ils sont transférés à un tiers à des fins de traitement. L'entreprise doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. » Article L 541-2 du Code de l'environnement.

La loi NOTRe du 7 août 2015 donne compétence aux régions pour élaborer un plan régional unique en matière de prévention et de gestion des déchets ainsi qu'un schéma d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires.
Au 1er janvier 2017, la compétence de collecte et de traitement des déchets est transférée aux EPCI (Les communautés de communes se substituent aux communes), lesquels prélèveront la TEOM ou la REOM. Ces EPCI devront désormais compter une population minimale de 15000 habitants.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 se rapporte à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, à réduire la facture énergétique de notre pays et à faire émerger des activités nouvelles. Cette loi fixe des objectifs ambitieux en matière de valorisation des déchets :

- ✓ Des objectifs de réduction des déchets et de valorisation :
  - o Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020
  - o Réduction des déchets d'activités économiques
  - o **Réduction de la mise en décharge : - 30% en 2020 et -50% en 2025 par rapport à 2010**
  - o **Objectifs de recyclage : 55% en 2020 et 60% en 2025**
  - o Recyclage de 70% des déchets du BTP en 2020

- ✓ **Extension des consignes de tri pour les emballages plastiques**
- ✓ **Tri à la source des bio-déchets**
- ✓ **La collecte sélective s'organise et se diversifie**
- ✓ L'interdiction des sacs plastiques et oxo-fragmentables et de la vaisselle jetable (sauf compostable)
- ✓ La reprise des déchets du BTP aux points de vente
- ✓ Obligation d'élaborer des plans de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements publics
- ✓ Le plan de réduction et de valorisation des déchets 2014/2020 s'appuyant sur les travaux du Conseil national des déchets, traduit au niveau opérationnel les objectifs du titre IV de la LTECV.

Tous les niveaux de service public, de commerces, d'industries, d'entreprises, d'usagers sont concernés par l'obligation de réduction des déchets, que ce soit préventivement, ou postérieurement à sa production, dans sa récupération, sa réutilisation ou son traitement. La démarche « zéro déchet, zéro gaspillage » est en route.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

I. 3 Les conséquences de la loi

A- la TGAP

Nous constatons que le couperet tombe de plus en plus fort. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) que nous payons sur tous les déchets enfouis augmente chaque année.

SIMULATION : TGAP pour 15 500T/an de déchets enfouies sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISD-ND de Madaillan)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cout pour une tonne	18,00	18,00	30,00	40,00	51,00	58,00	65,00
Cout annuel €/an	279 000,00	279 000,00	465 000,00	620 000,00	790 500,00	899 000,00	1 007 500,00

En continuant à enfouir autant de déchets,
Les frais liés à l'enfouissement seront majorés d'une taxe de plus d'un million d'euros par an dès 2025 !

Alors que dès 1975 le traitement des ordures a été organisé, le verre est collecté depuis plus de 45 ans, les journaux magazines depuis 30 ans, les emballages depuis 20 ans,
Le SICTOM dispose d'un réseau de 6 déchèteries et a développé au fil des années de nombreuses filières afin de récupérer et retraiter un grand nombre de déchets.
Chaque année, ce sont ainsi 14 000 tonnes de déchets détournés de l'enfouissement.

C'est un bon début, mais ce n'est malheureusement pas suffisant.

B- Mais, qu'y a-t-il dans nos sacs noirs ?

D'après une étude menée en 2017 sur les sacs noirs de notre secteur, de nombreux emballages, papiers, verres et autres, y sont encore présents.

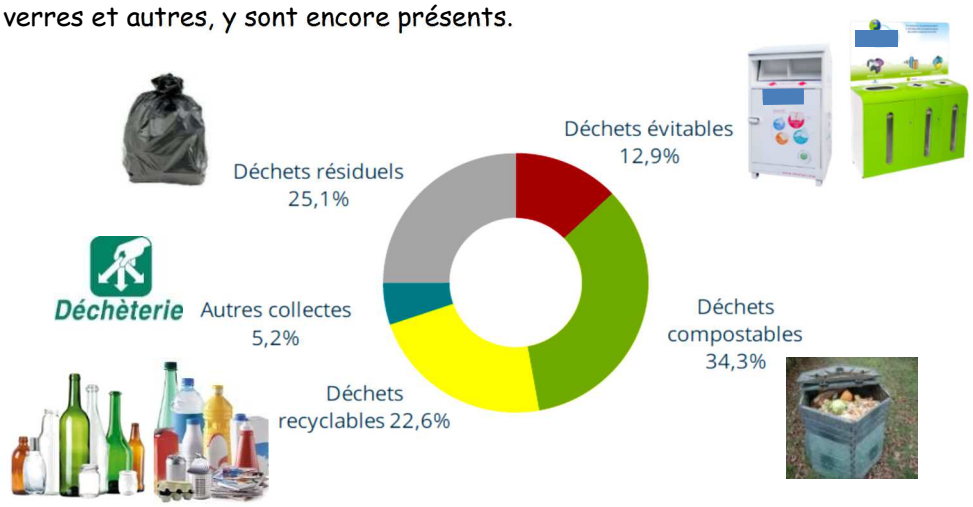

- **Les déchets évitables** : tout ce qui peut être évité en modifiant nos comportements d'achat ou de tri (bouteille d'eau, couches bébé, vaisselle jetable, alimentaires non consommés avec ou sans emballage, imprimés publicitaires).
- **Les déchets compostables** : restes alimentaires, végétaux de jardin, carton brun, essuie-tout et mouchoirs en papier.
- **Les déchets recyclables (EMR)** : papiers, emballages en plastique, en carton, en métal, en brique alimentaire et en verre.
- **Les autres collectes** : appareils électriques, jouets, textiles, produits chimiques, piles.
  Les aiguilles (seringues), les bidons de combustibles, les médicaments non utilisés ont leur place dans des filières de collecte séparée soit par le biais des déchèteries soit par celui de professionnels (pharmacie).
- **Les déchets résiduels (OMR)** : Mis dans le sac noir, ces déchets ne peuvent pas être recyclés, valorisés ou réutilisés, ils seront donc enfouis dans des installations de stockage (ISD-ND).

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

c- Afin de répondre aux attentes de la loi, il semble important que l'action de réduction des déchets résiduels (OMR) s'opère dès le premier niveau, c'est-à-dire celui de l'usager. Une nouvelle fois, nous retrouvons la notion de pollueur-payeur.

Ainsi en Dordogne, les élus locaux ont fait le choix de facturer le service de collecte et de traitement des déchets :

- par le biais de la redevance incitative (RI) - qui correspond à une facturation de chaque foyer proportionnellement aux quantités de sacs noirs (OMR) qu'il a déposés* -,
- en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – calculée par application d'un taux sur la base imposable des propriétés foncières, sans aucun rapport avec les quantités déposées-.

En Périgord Noir, la TEOM sera prélevée sur l'impôt jusqu'en 2022, A partir de 2023, la facturation RI sera la règle.

*Comment comptabilisera-t-on, en 2023, les sacs noirs déposés (OMR) ?

Lors de la distribution des badges, les instructions sont dispensées et les informations relatives au foyer, ou au redevable (entreprise, établissement public, association…) sont recensées. Elles permettent de définir les bases de la facturation RI, applicable en 2023 sur notre secteur.

* Comment calcule-t-on la redevance incitative ?

La facture se compose de deux forfaits appliqués à tous, et, pour les personnes qui dépasseraient le quota, d'un forfait optionnel :

1- Un FORFAIT ANNUEL est identique pour tous les redevables,
2- A cela s'ajoute **automatiquement** un FORFAIT MINIMA, permettant de déposer une quantité déterminée de sacs noirs, (quantité en rapport avec la taille du foyer),
3- En option, pour le foyer qui dépasse la quantité minimale annuelle de sacs noirs, un FORFAIT lui est appliqué, à raison de 3€*/sac supplémentaire en plus des forfaits 1 et 2.

* tarifs 2019 :

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020
SICTOM DU PERIGORD NOIR

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

Dans certaines communes de Dordogne, la redevance incitative s'applique dès 2020.
Sur le territoire du SICTOM du Périgord Noir, elle sera applicable en 2023. En 2022, dernière année de prélèvement de la TEOM, chaque foyer recevra, uniquement pour information, une « facture pro-forma » de la RI. Cette année de transition permettra à chacun de comparer les deux dispositifs.

I. 4 Sur le terrain, la mise en œuvre…

A- Les réflexions et analyses des élus sur ce sujet se sont affinées au fil des dernières années. Des orientations ont été choisies, guidées par les choix suivants :

- L'apport volontaire en bac de regroupement de 0.75 m^3, tel qu'il est connu jusqu'à aujourd'hui, n'est plus opérationnel. Notamment, il ne permet pas d'identifier les dépôts. L'installation de bornes de gros volume parait plus adaptée pour appliquer la RI.
- En conséquence, entre 2018 et 2021, les 1500 emplacements de bacs (0.75 m3) seront remplacés par environ 350 emplacements répartis sur l'ensemble du territoire, équipés de bornes de 4 à 5 m^3, qui pourront être enterrées, semi-enterrées ou aériennes. C'est :
    * En premier lieu, maintenir la capacité volumétrique sur chaque Commune tout en réduisant le nombre des emplacements,
    * Rationaliser le zonage en points de proximité afin d'homogénéiser la collecte des déchets, réduire le mitage en positionnant les nouvelles bornes sur des lieux de passage et sur des lieux d'habitat ou de fréquentation,
    * Préserver l'image du territoire et des sites remarquables dans notre belle région touristique, mais aussi, réduire les nuisances (sonores, olfactives, visuelles, ou de salubrité (les rongeurs)),
    * Améliorer les méthodes de travail et réduire les troubles musculo-squelettiques, générateurs d'arrêts de travail,
    * Contenir les coûts de fonctionnement : nous pouvons espérer, chaque année, une réduction kilométrique de nos équipements roulants, une contrainte des charges de personnel (Réaffectation des éboueurs sur de nouvelles tâches et non remplacement des départs à la retraite), limitation des augmentations de la TGAP proportionnelle à une réduction des déchets résiduels (OMR).
- Le matériel permettant de déposer les déchets résiduels (OMR), les emballages et les papiers en mélange (EMR) ainsi que le verre est disposé au même endroit, et en accès libre 24/24. Le geste de tri est donc facilité -d'autant que *ces déchets recyclables (EMR et verre) ne sont pas comptabilisés pour le calcul de la RI*-.
- Les sacs jaunes distribués chaque année dans les foyers sont remplacés par des sacs réutilisables. Dorénavant, les EMR sont déversés en vrac dans les bornes.
- In fine, le nombre de sacs noirs déposés dans les OMR sera comptabilisé et l'usager redevable identifié au moyen d'un badge. Utilisable à partir de 2022, un lecteur disposé sur les bornes OMR sera compatible avec le logiciel de facturation du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3). A partir de 2023, la redevance incitative sera facturée.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

- Chaque habitant conserve évidemment un accès gratuit et illimité, sécurisé et gardienné, dans nos 6 déchèteries pour y déposer les plus gros objets, les produits polluants ou nécessitant un traitement particulier.

B- Matériel retenu par la Commission des Marchés en Juin et Juillet 2018 :

Ces changements s'opèrent en accord avec les élus locaux, sur les 60 communes, secteur après secteur, jusqu'en 2021. Ils s'accompagnent d'une refonte des tournées de collecte (circuit et fréquence). Le mitage des anciens bacs disparaitra progressivement au profit d'un déploiement des nouvelles bornes, défini afin d'harmoniser et de rationaliser l'espace, en lien avec les zones habitées ou fréquentées et les zones de passage.

Les nouveaux emplacements sont équipés avec :

- *Des bornes OMR de 5 m^3, tambour (50 litres) et seront dotés d'un système d'identification de l'usager,*
- *Des bornes EMR de 5 m^3, trappe rectangulaire pour les emballages et les papiers,*
- *Des bornes à verre de 4 m^3, et opercules rondes.*

Les bornes enterrées :

OMR

EMR

VERRE

Les bornes semi-enterrées :

OMR

EMR

VERRE

Les bornes aériennes :

OMR

EMR

VERRE

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

L'installation des bornes :

Le SICTOM fournit l'ensemble du matériel. En ce qui concerne les travaux de VRD nécessaires à la mise en place des bornes enterrées ou semi-enterrées, la charge financière est répartie par moitié entre le SICTOM et la Commune concernée, en suivant le cahier des charges du marché public passé en 2018. L'aménagement de proximité reste à la charge de la Commune.

C- Programmation des installations des bornes :

PHASE 1 : Définition du projet avec les communes concernées au printemps 2018, engagements pris en juin 2018, installations achevées au 30 mars 2019.

Après accord de chacune des communes concernées, signature des conventions de groupement de commande (VRD), et obtention des autorisations nécessaires, une première phase, dite phase test, a été mise en œuvre du 15 octobre 2018 au 30 mars 2019 pour les 9 communes test (BORREZE, LA ROQUE GAGEAC, PROISSANS, SALIGNAC (4 points), SARLAT (3 points autour du secteur sauvegardé), COLY-ST AMAND, ST CREPIN CARLUCET, STE NATHALENE, ST VINCENT LE PALUEL).

Le matériel installé peut se décliner comme suit :

- **7 emplacements enterrés** : 7 OMR, 11 EMR et 7 Verre
- **16 emplacements semi-enterrés** : 29 OMR, 29 EMR et 18 Verre
- **17 emplacements aériens** : 26 OMR, 28 EMR et 17 Verre

Cette première phase comprend donc :

- **62 OMR**, soit 310 m^3 ou, une moyenne de 1 m^3 pour 16 habitants
  Jusqu'en 2018, pour les mêmes communes, la proportion volumétrique en bac était de 15.6 habitants par m^3,
- **68 EMR**, soit 340 m3 ou, une moyenne de 1 m^3 pour 15 habitants,
  Jusqu'en 2018, pour les mêmes communes, la proportion volumétrique en bac tait de 10.7 habitants par m3.
  La collecte de ces premières bornes permet de constater que le mélange des papiers et des emballages en un seul flux réduit leur volume, par l'effet naturel du poids du papier sur les emballages
- **42 Verre**, soit 168 m^3 ou une moyenne de 1 m^3 pour 28 habitants,
  Jusqu'en 2018, pour les mêmes communes, la proportion volumétrique en bornes était de 31 habitants par m^3.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

La phase 1 représente une enveloppe financière de 626 518.90€ HT (751 882.68€ TTC), soit un cout par habitant de 153.86€ TTC pour le matériel et la VRD. Les communes financent 55 437.92€ HT (50% de la VRD pour la part qui concerne chacune d'elles). Le SICTOM prend donc en charge 571 080.95€ HT.

PHASE 2 : Définition du projet avec les communes concernées au printemps 2019, engagements pris en juin 2019, travaux d'installation en cours de finition en février 2020.

Cette phase concerne les communes de : SARLAT (1 point), SALIGNAC (3 points), SERGEAC, PEYZAC, VALOJOULX, LES FARGES, ST GENIES, CARLUX, DAGLAN, CENAC, VEZAC, ST ANDRE, CARSAC, pour :

- **19 emplacements enterrés** : 32 OMR, 37 EMR et 23 Verre
- **40 emplacements semi-enterrés** : 61 OMR, 64 EMR et 47 Verre
- **3 emplacements aériens** : 3 OMR, 3 EMR et 3 Verre

Ainsi, ce sont **62 emplacements** avec **96 OMR**, soit 480 m^3, **104 EMR**, soit 520 m^3, et **73 Verre**, soit 292 m^3

La phase 2 est estimée à 1 422 822.27€ HT soit 1 707 386.72€ TTC. Le SICTOM prend en charge 1 277 360.51€ HT et les communes 145 461.77€ HT pour ce qui concerne chacune d'elles (50% de la VRD).

C'est un prévisionnel, car le montant de la VRD peut varier en fonction :

- de la surface de finition au sol (5 possibilités au marché et choix réalisé par la commune)
- de la nature du terrain, et notamment de la présence de rocher -L'utilisation du brise-roche étant facturée 180€/h HT-

PHASE 3 : La définition du projet avec les communes concernées est en cours de réalisation, Certains engagements sont pris, d'autres sont à venir. Nos prévisions concernent les installations détaillées ci-dessous, pour mise en œuvre au second semestre 2020.

Cette phase concerne les communes de : SARLAT (35 points), ARCHIGNAC, AUBAS, BEYNAC, CAZOULES, FANLAC, JAYAC, LES EYZIES, MONTIGNAC, ORLIAGUET, PAULIN, PEYRILLAC ET MILLAC, ST LEON SUR VEZERE, ST VINCENT DE COSSE, STE MONDANE, VALOJOULX, VITRAC

PHASE 4 : La définition du projet avec les communes concernées se déroulera dès le second semestre 2020. Des engagements s'ensuivront. Nos prévisions concernent les installations détaillées ci-dessous, pour mise en œuvre dès le premier semestre 2021. L'objectif est d'achever les travaux dans l'année 2021.

Cette phase concernera les communes de : SARLAT (40 points), DOMME, MONTIGNAC, MEYRALS, BEZENAC, ALLAS LES MINES, PRATS DE CARLUX, CALVIAC, SIMEYROLS, VEYRIGNAC, ST JULIEN DE LAMPON, LA CHAPELLE AUBAREIL, THONAC, MARCILLAS ST QUENTIN, MARQUAY, TAMNIES, VEYRINES DE DOMME, BOUZIC, ST AUBIN DE NABIRAT, ST POMPON, ST LAURENT LA VALLEE, CASTELNAUD LA CHAPELLES , ST CYBRANET, ST MARTIAL DE NABIRAT, NABIRAT, GROLEJAC, MONTIGNAC.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

I - Le SICTOM, les mesures de prévention des pollutions et la gestion des déchets

Le marché de fourniture et d'installation des bornes se résume donc ainsi :

L'ensemble du marché de fourniture et d'installation des bornes de pré-collecte des déchets a été estimé à 6 663 717,44€ HT (7 996 460.93€ TTC), soit un cout de 166.42€ HT par habitant (199.70€/Hb TTC) pour les installations suivantes :

- **511 OMR** (soit 2555 m^3 ou un ratio au mètre cube de 15.7 habitants),
  Et une enveloppe de 1 988 271.72€ HT (2 385 926.06€ TTC) pour le matériel et 435 875.20€ HT (523 050.24€ TTC) de VRD,
  Pour mémoire, jusqu'en 2018, les 3871 bacs verts représentent 2903 m^3, soit 13.8 habitants par m^3.
- **563 EMR** (soit 2815 m^3 ou un ratio au mètre cube de 14.2 habitants). *La collecte des premières bornes de la phase 1 permet de constater que le mélange des papiers et des emballages en un seul flux réduit leur volume, par l'effet naturel du poids du papier sur les emballages.*
  Et une enveloppe de 1 994 087.57€ HT (2 392 905.08€ TTC) pour le matériel et 488 494.95€ HT (586 193.94€ TTC) de VRD
  Pour mémoire, jusqu'en 2018, les 4669 bacs jaunes et les 316 bornes à papier représentent 4607 m^3 et un ratio de 8.7 Habitants par m^3.
- **392 Verre** (soit 1568 m^3 ou un ratio au mètre cube de 25.5 habitants)
  Et une enveloppe de 1 417 342.24€ HT (1 700 810.69€ TTC) pour le matériel et 339 645.76€ HT (407 574.91€ TTC) de VRD
  Pour mémoire, jusqu'en 2018, les 370 bornes à verre représentent 1295 m3 et un ratio de 30.9 habitants par m^3.

D- Les débuts de la collecte des nouvelles bornes en Avril 2019 : constats

Depuis plusieurs mois, le SICTOM assure la collecte de ces nouveaux points sur les 9 premières communes. Pour les OMR et les EMR, les bornes de 5 m^3 sont collectées à l'aide de bennes à ordures ménagères équipées d'une grue et d'une pince kinshofer (nouveau). Le verre est collecté à l'aide d'un châssis poids lourds équipé d'une grue, d'un simple crochet et d'un caisson de 30 m^3 (pas de changement de méthode).

En règle générale, il n'y a pas trop de dépôts sauvages autour des conteneurs. Le peu présent est rapidement enlevé par les services municipaux ou le SICTOM.

La qualité du tri dans les conteneurs Emballages/Papiers est satisfaisante. Le fait de mettre en vrac dans la borne n'est pas un handicap ni à la qualité, ni à la quantité. Nous retrouvons encore des objets qui ne sont pas des emballages (fleurs en plastique, planche, textiles, jouets…) ou des « papiers » (essuie-tout et mouchoirs souillés).

Le SICTOM a également constaté qu'avec ces nouveaux équipements et bien que la quantité de points de collecte par commune ait diminuée, le nombre de passages en ordures ménagères n'a pas été augmenté. Bien au contraire, les fréquences de collecte des ordures ont été réduites alors que celles du tri se sont accrues. Une des explications se trouve dans les nouvelles consignes de tri (tous les emballages vides avec tous les papiers propres).

Exemple : La commune de Salignac, a remplacé les vieux bacs par des bornes début avril 2019. La comparaison des poids relevés en 2018 et en 2019, pour les EMR (emballages et papiers) et pour les OMR, apporte de l'espoir :

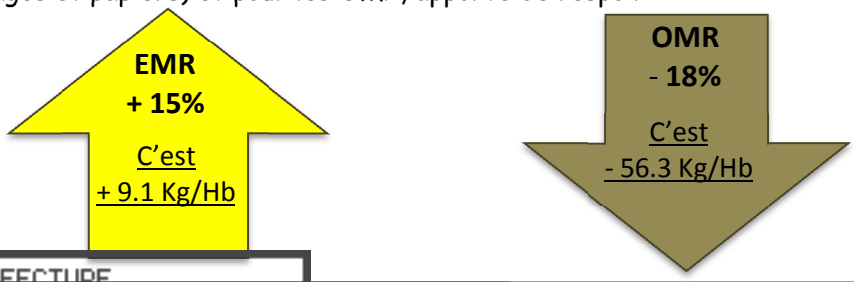

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020
SICTOM DU PERIGORD NOIR

Exemple d'emplacements créés

Au Brugal, à VEZAC

AVANT :

APRES :

A l 'église de CENAC

AVANT :

APRES :

AR PREFECTURE
024-252402384-20200630-D83062030RA-DE
Reçu le 08/07/2020
SICTOM DU PERIGORD NOIR

II

La valorisation

des déchets des ménages

Le tri des emballages et des papiers

La collecte des déchets en déchèterie

Le démantèlement

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

II. 1 Organisation du SICTOM en 2019

Le matériel :

* Des caissons
* 12 bennes à ordures
* 1 Benne à Ordures-Grue
* 5 châssis porteurs
* 1 remorque
* 1 tracteur routier
* 1 semi-remorque FMA
* 1 chargeuse
* 4 fourgons
* 7 VL

Les équipes :

17 éboueurs
3 à l'entretien
28 Chauffeurs poids lourds
8 gardiens de déchèterie
2 agents de démantèlement
1 agent au compostage
3 à l'atelier mécanique
12 administratifs

Un centre d'exploitation :

* Dépôt des véhicules
* Dépôt temporaire des Caissons de 15 à 30 m^3
* Ateliers mécaniques
* Aire de démantèlement
* Bureaux
* Salle de réunion
* Salle d'embauche

Le personnel :

* 59 emplois permanents dont 2 à temps partiel
* Des remplaçants
* Des saisonniers

Soit un effectif de 74 agents au 31/12/2019

6 déchèteries :

* Cénac
* Carlux
* Les Eyzies
* Montignac
* Sarlat
* St Crépin et Carlucet

Une aire de compostage des boues de STEP :(SPIC)

Réception des coproduits (broyats de bois, végétaux…) et des boues de stations d'épuration

* zones de traitement en andins
* 1 zone de stockage du compost fini

Les installations :

* un quai d'accueil du public
* local pour déchets dangereux
* des caissons de 15 à 30 m^3
* des bornes et des caisses pour différents dépôts

Sites gardiennés

Arrêtés Préfectoraux des 24/12/04 et 13/11/2009

Process en 3 phases :

* hygiénisation,
* fermentation
* maturation

+

Identification des lots et analyses qualité

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

II. 2 Quel traitement pour nos déchets ?

Type de déchet		Mode de collecte	Destination post-collecte	Type de traitement par déchet
Déchets des ménages	Ordures Ménagères	Bacs ou bornes de collecte	SMD3 via Installation de stockage : ISD-ND de Madaillan (24)	**Ordures Ménagères** : Enfouies
	Emballages et Papiers		SMD3 via Centre de valorisation de Marcillac St Quentin (24)	**Tous les emballages et Tous les Papiers** : Triés, Recyclés
	Verre	Bornes de collecte	SMD3 via usine	**Verre** : Recyclé à l'infini
	Textiles		Relais Gironde et « La Tresse »	**Textiles, fibres textiles** : Revente ou Recyclés
	Déchets spécifiques des ménages	Dépôt volontaire en déchèterie	SIRMET	**Métaux, Batteries** : fondus et recyclés
			ECO FOLIO	**cartons** : Recyclés
			Eco-mobilier	**DEA (sommiers, matelas, mobiliers)** : Recyclés
			Corepile	**PILES** : Recyclés
			Recylum	**Néons/ ampoules BC** : Recyclés
			REVIPLAST	**Plastiques durs :** recyclés
			Coop CUMA	**Huile alimentaire** : utilisée pour la méthanisation
			SECIA	**Huile de vidange** : recyclée
			COLLECT' CARTOUCHE	**Cartouches d'encre** : Recyclées
			MP Incendie	**Extincteurs** : recyclés
			SMD3 via entreprises de recyclage ou de retraitement	**DEEE (écrans, claviers...)** : recyclés
				DASTRI (seringues) : recyclés
				DDS (peintures vernis ...) : recyclés
				PSE (polystyrène) : recyclés
				Encombrants : enfouis - incinérés
				Déchets verts : compostés
				Bois : recyclé
				Amiante liée : stockée de manière appropriée
				Gravats : Installation de stockage ISDI à Marcillac - recyclés
	Boues de STEP	Bennes étanches	Unité de compostage du SICTOM à la Borne 120	**Boues de STEP :** compostées

ISD-ND à Madaillan : Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ Environnement)
ISDI à Marcillac St Quentin : Installations de Stockage des Déchets Inertes (SMD3)
Centre de valorisation de Marcillac St Quentin : Centre de tri (SMD3)

DEA : Déchets d'Equipement et d'ameublement (sommiers, matelas, mobiliers)
PSE : Polystyrène expansé
DASRI : seringues
DEEE : déchets électriques et électroniques (écrans, claviers unités centrales)
DDS : déchets Diffus Spécifiques (restes de solvants, peintures, produits phytosanitaires)

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 08/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

II. 3 La collecte sélective

Deux changements majeurs en 2019 :

- Evolution des consignes, désormais « **tous les emballages et tous les papiers** » se mettent dans le tri
- Mise en place des nouvelles bornes (première phase), et début de leur collecte en Avril 2019 à l'aide d'une benne à ordures ménagères équipée d'une grue

- 3 206 Tonnes collectées
- Dont 3013.7 Tonnes traitées
- 78.8 Kg/Hb/an

52 286 Kms
Soit 61.3 Kg/Km

EMBALLAGES et PAPIERS VALORISES

- 2 123.45 Tonnes
- 52.2 Kg/Hb/an

REFUS DE TRI

- 890.30 Tonnes
- 21.9 Kg/Hb/an
- 27.8% refus de tri

Incinération au SYTTOM de St Panthaléon L (19)

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

La différenciation des matières au centre de tri :

DECHETS DU CENTRE DE TRI	2019	Kg/Hb 2019
PLASTIQUES PET PEHD	380,98	9,37
BRIQUES ALIMENTAIRES TETRA	54,12	1,33
CARTONS GDM EMR	1 212,11	29,80
PAPIERS JRM	237,36	5,84
POCHES FILMS PEBD	100,14	2,46
ACIER	108,95	2,68
ALU	29,78	0,73
REFUS	890,30	21,89
TOTAL EN CENTRE DE TRI	3013,74	74,10

Evolution de la collecte sélective (intégration des papiers avec les emballages dès avril 2019)

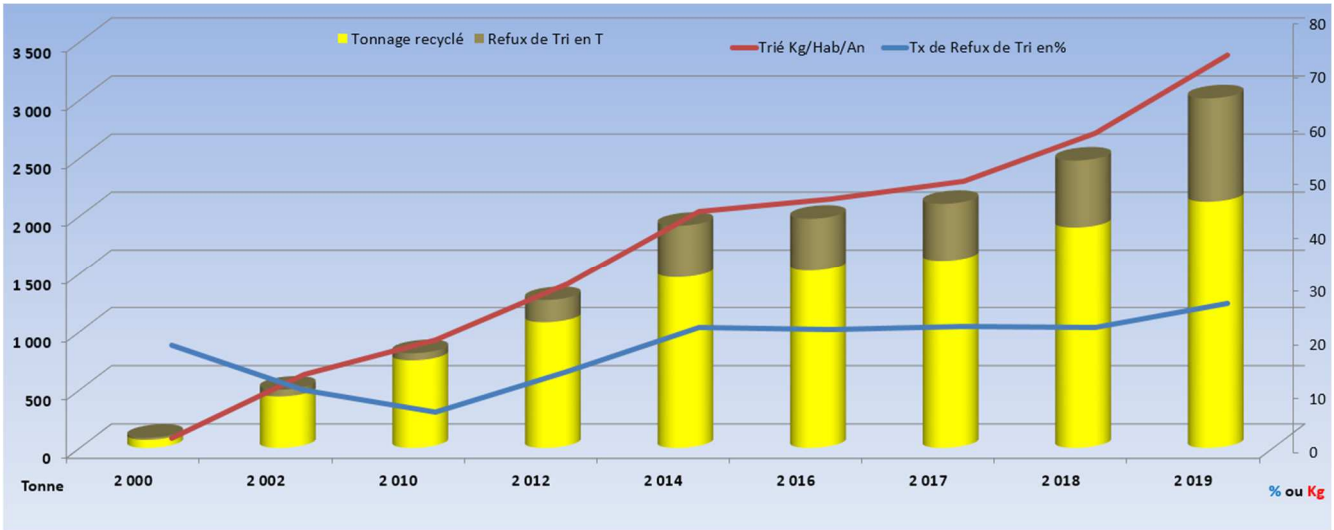

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

II. 4 La collecte du verre

2408 Tonnes
collectées et retraitées
Soit 59 Kg/Hb/an

21 107 Km
Soit 114.1 Kg/Km

SMD3

Usine de retraitement

II. 5 La collecte des déchets verts

187 T de bio-déchets collectées sur les zones pavillonnaires de Sarlat et Montignac

3138 T
de déchets verts
Soit 66 Kg/Hb/an

12 680Km
Soit 247 Kg/Km

Broyés puis utilisés pour composter les boues de stations d'épuration (STEP)

Provenance :
2816 T des déchèteries
187 T en apport direct
322T par l'activité du SPIC

II. 6 Le compostage individuel

Le SICTOM du Périgord Noir continue de promouvoir le compostage des déchets biodégradables.
Ce mode de procédé permet aux volontaires de traiter eux-mêmes leurs végétaux, épluchures, restes de repas, et de réduire ainsi la quantité des déchets enfouis.

400 composteurs individuels distribués
auprès des usagers et des producteurs de bio-déchets (restaurants scolaires, jardin collectif)
d'une capacité de 300l ou de 600l

1 composteur collectif en bas d'immeuble

Depuis 2005, 1ère année de campagne, 8130 composteurs ont été distribués par le SICTOM.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

II. 7 La collecte des déchets spécifiques en déchèterie

A- Généralités

Le SICTOM dispose d'un réseau de 6 déchèteries (Carlux, Cénac, Les Eyzies, Montignac, Sarlat, St Crépin) qui accueillent tout ce qui ne peut pas ou ne doit pas être collecté de façon « classique » par les bennes à ordures (produits dangereux, encombrants, gravats, électroménagers …).

Les dépôts en déchèteries sont réalisés, aussi bien, par des particuliers que par des professionnels.
Au fil des années de nombreuses filières ont été mises en place :

Une section de démantèlement a été mise en place à CENAC dans un local spécifique.

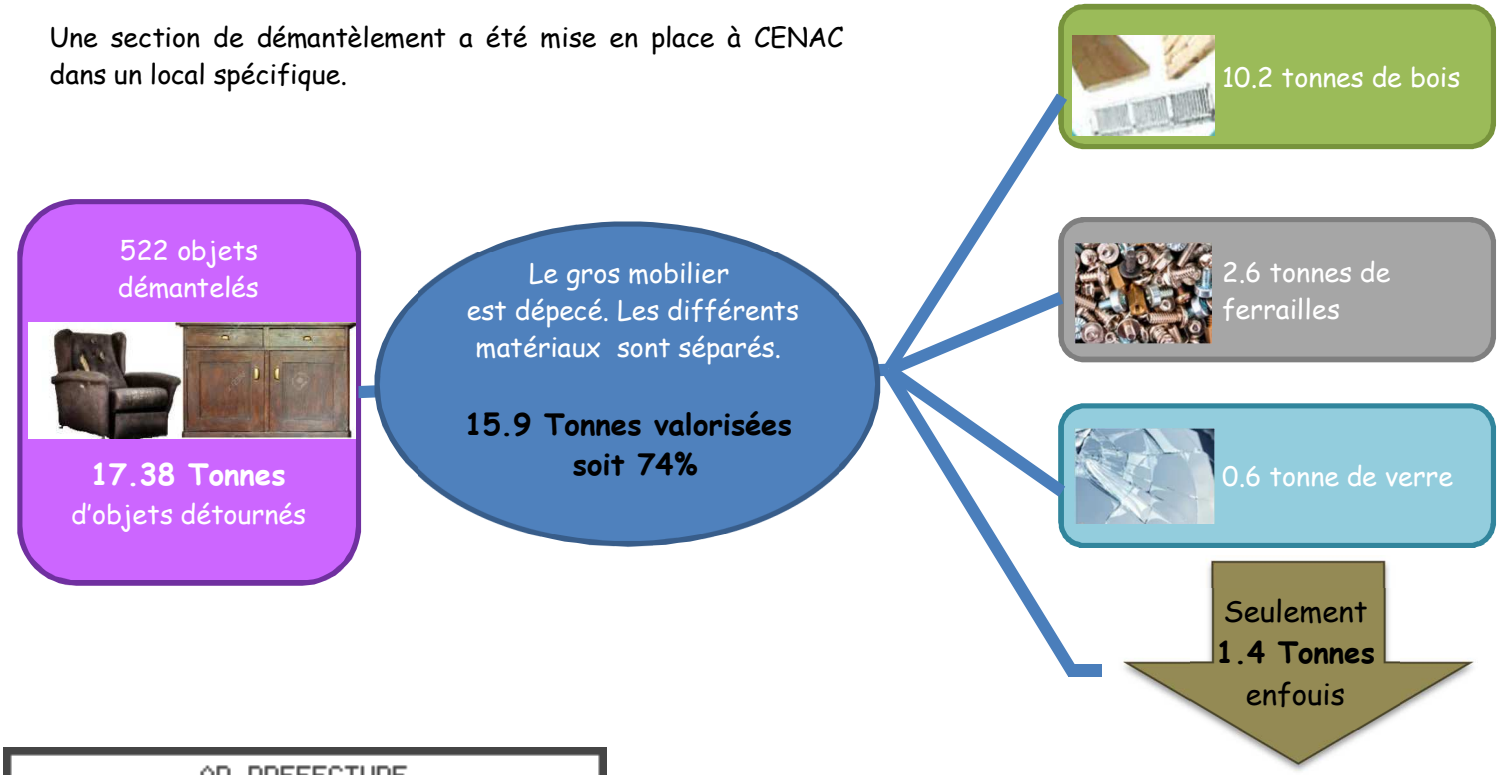

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

B- Fréquentation des déchèteries

SITES	Jours ouvrés	Nb filières collectées	Visites 2018	Visites 2019
Carlux	5 j pour 21h	20	8 606	9 921
Cénac	5 j pour 36h	22	1 6943	1 8216
Les Eyzies	5 j pour 35h	20	9 545	10 882
Montignac	5 j pour 36h	21	18 113	19 528
St Crépin	5 j pour 20h30	20	7 555	7 655
Sarlat	6 j pour 48h	22	46 636	54 689

C- Déchets ménagers assimilés

	DECHETS DE DECHETERIES	2010	2018	2019	Kg/Hb 2019
Polluants & dangereux	Amiante	4,74	14,30	11,98	0,29
Divers électrique	Appareils électriques DEEE	231,26	514,03	512,80	12,61
Bois traités	Bois traités	3 393,00	1 097,52	1 126,14	27,69
Papiers cartons	Carton	266,00	396,91	413,10	10,16
Polluants & dangereux	Cartouches d'imprimantes		0,30	0,38	0,01
Polluants & dangereux	DASRI (déchets médicaux infectieux)	0,62	0,29	0,36	0,01
Polluants & dangereux	Extincteurs		0,51	1,03	0,03
Ferraille	Ferraille	527,00	449,42	524,33	12,89
Polluants & dangereux	Huile alimentaire	6,37	7,64	9,05	0,22
Polluants & dangereux	Huile de vidange	14,63	22,96	18,67	0,46
Inertes/gravats	Inertes/gravats	5 733,00	1 471,39	1 525,88	37,52
Mobilier DEA	Mobilier DEA		293,70	764,36	18,79
Divers électrique	Néons/lampes	0,79	1,16	1,98	0,05
Papiers cartons	Papier		95,40	87,60	2,15
Divers électrique	Piles	3,60	2,85	5,01	0,12
Divers plastiques	Plastiques durs		45,70	33,45	0,82
Divers plastiques	Plastiques souples		25,55	27,47	0,68
Divers plastiques	Polystyrène PSE	4,85	11,66	14,95	0,37
Polluants & dangereux	Produits dangereux DDS	44,94	93,01	107,08	2,63
Textiles	Textiles	47,92	114,11	111,65	2,75
Tout venant	Tout venant	760,30	2 125,28	1 731,01	42,56
Végétaux DEV	Végétaux DEV + Bois classe A	1 579,00	2 881,66	2 815,90	69,24
Verre	Verre		78,50	90,20	2,22
	TOTAL EN DECHETERIE	12 618,02	9 743,85	9 934,38	244,26

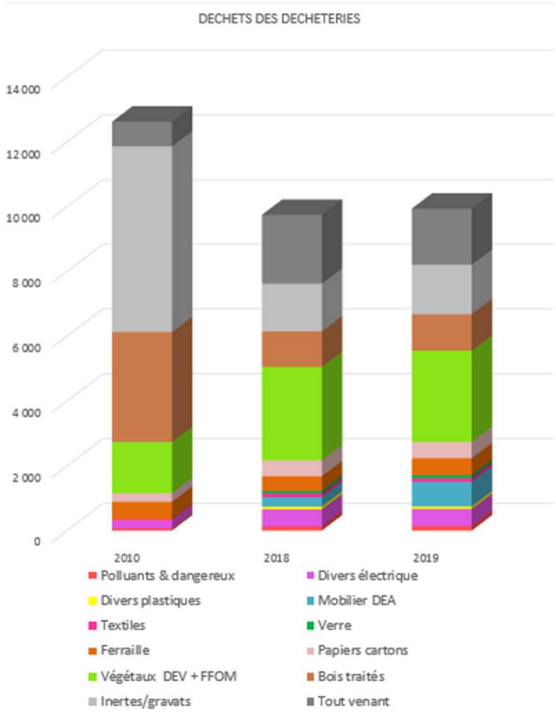

Suite à l'évolution des règles de récupération des matériaux après 2010, certaines catégories de bois ont dû être écartées de la valorisation.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

II. 8 La collecte des déchets résiduels (OMR)

A- Quantitatifs

Nous parlions des ordures, aujourd'hui, nous préférons dire que le sac noir renferme les déchets résiduels : c'est-à-dire **la part infime de résidus pour lesquels il n'y a pas (ou pas encore) de valorisation possible**.

12 338 Tonnes collectées
303 Kg/Hb/an

105 528 Kms
Soit 116 Kg par Km

SMD3

ISD-ND
Installations de stockage :

- de Madaillan (24)
- de Saint Laurent des Hommes (24)
- de Brives (19)

1 731 Tonnes
De « divers » déposés
en déchèterie
42.6 Kg/Hb/an

671 Tonnes
De DIB* collectés
par le SPIC
16.5 Kg/Hb/an

DIB* : Déchets Industriels Banals

13 989 Kms
Soit 123 Kg/ Km

SMD3

B- Evolution de la collecte des déchets résiduels :

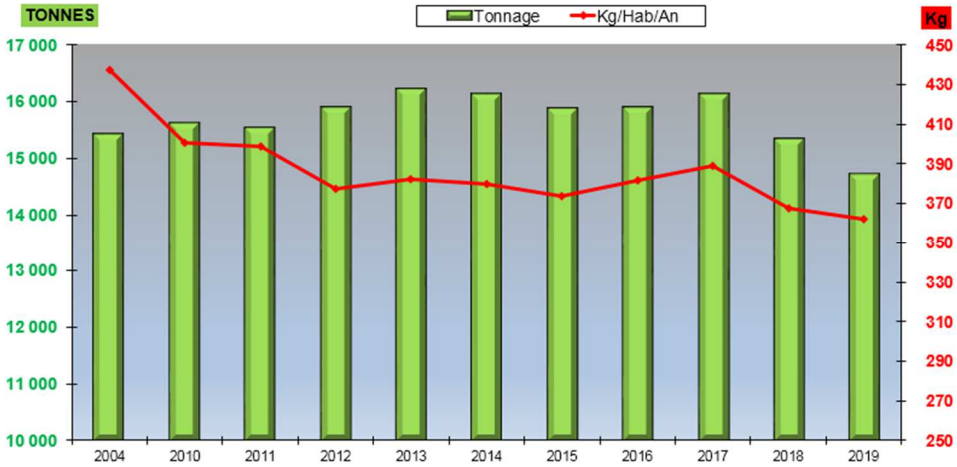

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

II - La valorisation des déchets des ménages

COMPARATIF DES DONNEES DE L'ODD (Observatoire des Déchets du Département)

	population	Ordures ménagères	kg/hab	Emballages recyclables	kg/hab	Verre	kg/hab	Papier	kg/hab	Déchèteries	kg/hab	Total	Ratio Kg/Hab
		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne		en tonne	
2009	38829	15 150,00	390,17	749,66	19,31	1 943,72	50,06	824,64	21,24	14 396,13	370,76	33 064,15	851,53
2010	39007	15 153,76	388,49	812,87	20,84	1 896,14	48,61	850,52	21,80	12 863,75	329,78	31 577,04	809,52
2011	39296	15 052,39	383,05	862,50	21,95	1 992,00	50,69	940,00	23,92	11 458,76	291,60	30 305,65	771,21
2012	42162	15 090,80	357,92	1 237,26	29,35	2 045,04	48,50	849,67	20,15	7 442,92	176,53	26 665,69	632,46
2013	42472	14 076,00	331,42	1 476,00	34,75	2 092,00	49,26	861,00	20,27	8 954,00	210,82	27 459,00	646,52
2014	42529	13 499,26	317,41	1 901,86	44,72	2 083,10	48,98	916,18	21,54	10 057,55	236,49	28 457,95	669,14
2015	42514	13 389,87	314,95	1 980,98	46,60	2 156,54	50,73	898,96	21,15	10 380,00	244,15	28 806,35	677,57
2016	41699	13 026,34	312,39	1 976,66	47,40	2 196,92	52,69	753,60	18,07	10 624,27	254,78	28 577,79	685,34
2017	41552	13 551,08	326,12	2 104,78	50,65	2 243,00	53,98	807,20	19,43	10 375,22	249,69	29 081,28	699,88
2018	41757	13 289,72	318,26	2 478,40	59,35	2 323,14	55,63	836,40	20,03	9 601,70	229,94	28 529,36	683,22
2019	40671	12 338,16	303,37	3 206,12	78,83	2 408,34	59,22	298,54	7,34	10 264,38	252,38	28 515,54	701,13
Evolution en % entre 2010 et 2019		- 18,58	-21,91	294,42	278,28	27,01	21,82	-64,90	- 66,34	-20,21	- 23,47	-9,70	-13,39

Déchets résiduels enfouis :

	population	Ordures ménagères	kg/hab	Déchets enfouis de déchèteries	kg/hab	Total	Ratio Kg/Hab
		en tonne		en tonne		en tonne	
2009	38829	15 150,00	390,17	796,82	20,52	15 946,82	410,69
2010	39007	15 153,76	388,49	760,30	19,49	15 914,06	407,98
2011	39296	15 052,39	383,05	963,18	24,51	16 015,57	407,56
2012	42162	15 090,80	357,92	1 076,40	25,53	16 167,20	383,45
2013	42472	14 076,00	331,42	2 204,00	51,89	16 280,00	383,31
2014	42529	13 499,26	317,41	2 516,86	59,18	16 016,12	376,59
2015	42514	13 389,87	314,95	2 440,26	57,40	15 830,13	372,35
2016	41699	13 026,34	312,39	1 964,36	47,11	14 990,70	359,50
2017	41552	13 551,08	326,12	2 285,66	55,01	15 836,74	381,13
2018	41757	13 289,72	318,26	2 545,80	60,97	15 835,52	379,23
2019	40671	12 338,16	303,37	2 447,48	60,18	14 785,64	363,54
Evolution en % entre 2010 et 2019		- 18,58	-21,91	221,91	208,74	-7,09	-10,89

Taux de Détournement	
2010	49,60
2011	47,15
2012	39,37
2013	40,71
2014	43,72
2015	45,05
2016	47,54
2016	45,54
2017	45,54
2019	48,15

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 06/07/2020

III

Le SPIC

et les déchets industriels banals

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

Le SPIC « Périgord Noir Environnement » développe l'ensemble de ses activités industrielles et commerciales auprès des entreprises, des campings, des établissements publics, etc... dans le domaine des déchets industriels banaux

.

III. 1 Location-vente de matériel de pré collecte

Le SPIC loue ou vend des bacs à déchets, des bornes à verre ou à papier, adaptés à la demande du client (contenance, couleur...), des sacs plastiques ou encore, loue à l'hôpital de Sarlat un compacteur de déchets.

III.2 Collecte du verre

Le SPIC a également en charge la collecte de caissettes pour les bouteilles en verre auprès des restaurateurs et bars du centre historique de Sarlat, afin d'en favoriser le recyclage.

III. 3 Evacuation des déchets de chantier

Pour l'évacuation des déchets de chantier, le SPIC propose la location de benne allant de 15m^3à 30m^3, le transport, la mise en œuvre de ces bennes sur les différents chantiers et enfin la récupération des déchets et leur retraitement par des filières appropriées.

En 2019 le SPIC a ainsi traité les déchets suivants :

Activité du SPIC	
Elément	Qtés (t)
Cartons	521,77
Bois	471,06
Plastiques	
Déchets verts	289,56
Gravats	511,05
Déchets divers	945,94
Ferrailles	15
	2754,38

III. 4 Filière de traitement des boues d'eaux de stations d'épuration (STEP)

Les boues issues du traitement des eaux de stations d'épuration sont transportées jusqu'à la plateforme de compostage de Marcillac St Quentin.

Les boues sont ensuite mélangées aux divers déchets végétaux qui se trouvent ainsi valorisés. Il s'agit essentiellement :

- de coproduits (copeaux de bois, plaquettes) récupérés auprès de professionnels du bois ou en déchèteries
- de broyat de déchets verts issus de la plateforme de déchets verts du SMD3
- de broyat de palettes
- de refus de criblage, c'est-à-dire les morceaux de compost trop grossiers pour être distribués

La transformation en compost se fait selon le process suivant :

- Le mélange obtenu est traité selon 3 phases (hygiénisation, fermentation et maturation).
- Le maintien à température est réalisé à l'aide d'un système d'insufflation.
- Le processus est suivi quotidiennement afin d'éviter toute non-conformité.
- En 6 mois, les déchets originels sont alors transformés et valorisés en un compost répondant aux normes françaises et européennes.

Le compost est, au final, livré sur les terres agricoles des propriétaires volontaires selon un plan d'épandage établi au préalable par la chambre d'Agriculture.
La part restante est, quant à elle, mise à disposition des collectivités adhérentes demandeuses.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

III – Le SPIC et les déchets industriels banals

2 203 Tonnes
de Boues
issues des eaux de
stations d'épuration :
SICTOM 1 264T
CADIOT 491T
Hors syndicat 448T

8097 Kms
Soit 272.2
Kg/Km

Après criblage, nous
obtenons
1992Tonnes
de compost, vendus aux
agriculteurs

UNITE DE COMPOSTAGE
DES BOUES DE STEP

1/ Mélange et mise en andins
Contrôle des températures et
échantillonnages des lots

Pour les périodes suivantes :
2/ Phase d'hygiénisation
3/ Phase de fermentation
4/ Phase de maturation

3 072 m^3
de Coproduits
Copeaux de bois,
plaquettes)

2 442 m^3
De Broyat
de déchets
verts

5 544 m^3
De Refus de
criblage

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 08/07/2020

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV

Données synthétiques et financières

du service public d'élimination des déchets

A – LE BUDGET GENERAL

B – LE SPIC

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

A – LE BUDGET GENERAL

IV. 1 le cout par flux de déchets

	OMR Déchets Résiduels	EMR emballages + Papiers (à cl 01/04/19)	Journaux Magazines	Verre	Biodéchets	Déchets verts	Encombrants Tout venant	Déchèteries	TOTAL
Charges fonctionnelles									
Cotisation SMD3	125 196,00	62 598,00	19 866,00	19 866,00	503,00	9 863,00	503,00	19 866,00	258 261,00
Charges de structure	406 152,00	203 595,00	43 966,00	51 456,00	63 963,00	15 064,00	2 504,00	246 836,00	1033 536,00
Communication		98 289,00							98 289,00
TOTAL DES CHARGES FONCTIONNELLES	531 348,00	364 482,00	63 832,00	71 322,00	64 466,00	24 927,00	3 007,00	266 702,00	**1 390 086,00**
Charges techniques									
Pré-collecte	51 987,00	26 153,00			14 732,00			29,00	92 901,00
Collecte	1948 577,00	1009 985,00	97 401,00	200 667,00	18 422,00	25 919,00	22 020,00	293 317,00	3 616 308,00
Transit / Transport						10 162,00	2 503,00	10 162,00	22 827,00
Traitement	1566 949,00	111 100,00						406 535,00	2 084 584,00
Enlèvement et traitement des déchets dangereux									
TOTAL DES CHARGES TECHNIQUES	3 567 513,00	1 147 238,00	97 401,00	200 667,00	33 154,00	36 081,00	24 523,00	710 043,00	**5 816 620,00**
TOTAL DES CHARGES	4 098 861,00	1511 720,00	161 233,00	271 989,00	97 620,00	61 008,00	27 530,00	976 745,00	**7 206 706,00**
Population concernée	40 671,00	40 671,00	40 671,00	40 671,00	1 700,00	40 671,00	40 671,00	40 671,00	40 671,00
Poids collecté	12 338,00	3 206,00	299,00	2 408,00	187,00	3 138,00	1 731,00	5 210,00	28 517,00
Cout global par habitant	**100,78**	**37,17**	**3,96**	**6,69**	**57,42**	**1,50**	**0,68**	**24,02**	**177,20**
Cout fonctionnel à la tonne	43,07	113,69	213,48	29,62	344,74	7,94	1,74	51,19	48,75
Cout technique à la tonne	289,15	357,84	325,76	83,33	177,29	11,50	14,17	136,28	203,97
Cout global à la tonne	**332,21**	**471,53**	**539,24**	**112,95**	**522,03**	**19,44**	**15,90**	**187,48**	**252,72**

Produits industriels	
Vente de matériaux	182 549,00
Vente de compost	
Prestations à des tiers	58 279,00
Autres produits	
TOTAL	240 828,00
Soutiens	
Soutiens SMD3	142 075,00
Autres soutiens (préciser)	
TOTAL	142 075,00
Aides	
Reprises des subventions d'investissement	32 237,00
Subventions de fonctionnement et communication	
Aides à l'emploi	
TOTAL	32 237,00

Contribution des adhérents et des usagers	
Contribution des communes/collectivités adhérentes	
Montant total collecté dans le cadre de la REOM	
Montant total collecté dans le cadre de la TEOM (reversement des CC)	6 486 299,00
Montant total de la redevance spéciale pour les professionnels	441 603,00
Montant perçu pour l'accès des professionnels en déchèterie	7 793,00
TOTAL	6 935 695,00

Budgets (réalisés)	
Montant total Budget de fonctionnement	7 701 059,00
Montant total Budget d'investissement	4 531 967,00
Montant total de la dette	77 018,00

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles
EMR = Emballages Recyclables
JRM = Journaux Revues Magazines

REOM = Redevance pour l'Elimination des Ordures Ménagères
TEOM = Taxe pour l'Elimination des Ordures Ménagères

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV. 2 Financement du service public : le budget général

Le SICTOM du Périgord Noir gère en régie directe, sur un budget non assujetti à la tva, la collecte de l'ensemble des déchets ménagers ainsi que les 6 déchèteries.

IV.2a – la TEOM et la redevance spéciale

Le financement du service se fait principalement de deux façons :

La première est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux est voté par chaque Communauté de communes. Ces dernières en collectent le produit auprès de leurs administrés. Elles reversent ensuite la somme au SICTOM sous forme de participations :

Communautés de communes	Montant TEOM
Vallée de l'homme	1 157 309,00 €
Pays de Fénelon	1 201 180,00 €
Domme-Villefranche du Pgd	901 955,04 €
Vallée de la Dordogne et F.B.	104 442,00 €
Sarlat-Périgord Noir	3 121 413,00 €
TOTAL TEOM 2019	6 486 299,04 €

La redevance spéciale a été mise en œuvre en janvier 2002, conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 et suite à la délibération du 12 mai 2001.
Son objectif est de compenser le coût réel de collecte et de traitement des déchets générés par l'activité des professionnels.

La seconde principale source de financement du SICTOM est la redevance spéciale.
Celle-ci est appliquée aux professionnels générant des quantités importantes de déchets. Ce sont essentiellement des restaurateurs, des supers et hypermarchés, des pôles touristiques (campings), et des établissements publics (établissements scolaires, maisons de retraites, gendarmeries,…).
La redevance spéciale représente pour 2019 une recette de 441 602.50€.

Ci dessous, l'évolution du taux, des bases et du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis 2008.

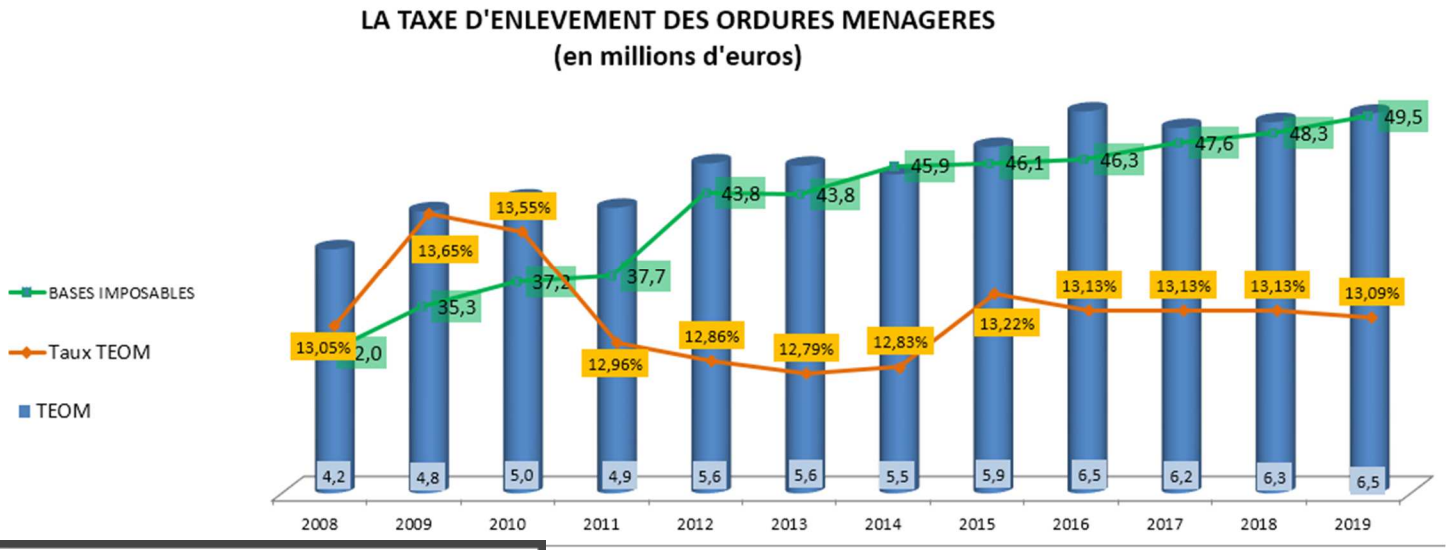

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.2b – Les recettes liées aux prestations et traitement des déchets : LES TARIFS

Les prestations et le traitement des déchets sont facturés comme suit en 2019 :

POUR LA REDEVANCE SPECIALE applicable aux assujettis pour l'élimination de leurs déchets assimilés :

Collecte et Traitement :

- des déchets mélangés non triés	*26.50* €/ m^3
- des déchets recyclables triés	*8.00* €/ m^3
- des bio-déchets	*18.00* €/ m^3
- Kilomètres effectués en plus des circuits de collecte des déchets des ménages	*18.72 €/Km*

Forfaits :

- forfait 1ère catégorie (100 m^3)	*2 100.00* €/an
- forfait 2ème catégorie (50 m^3)	*875.00* €/an

POUR LA COLLECTE DES DECHETS

Collecte des déchets résiduels et des bio-déchets :

Prix du transport 18.72€/Km - Prix du traitement 247.00 €/T

Collecte des emballages et des papiers :

Prix du transport 18.72 €/Km - Prix du traitement 121.00 €/T

Collecte des aires du repos du Conseil Départemental :

Prestation de collecte des aires de repos 24.50 €/Heure – Traitement 257.00 €/T – Détour effectué pour la collecte 18.72 €/Km

POUR LA LOCATION DE SALLE

SALLE DE REUNION : Location à la demi-journée 80,00 € pour la journée 150,00 €

SALLE « la Périgourdine » : Location à la journée 50.00 €

POUR LA VENTE DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Matériel neuf :

Bacs, Sacs, … Au prix d'achat TTC

Composteurs environ 320 litres Le premier gratuit

Les suivants 10,00 €

Composteurs environ 640 litres 20.00€

Matériel d'occasion :

Bacs d'occasion en l'état 20.00€ l'unité

Avec roues, barre de préhension ventrale, selon les stocks disponibles

POUR LES DEPOTS EN DECHETERIES

Apports divers des professionnels : selon le tarif départemental établi par le SMD3

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

DROITS D'ACCES DANS LES DECHETERIES :
Communes adhérentes : Administrés - Artisans - Commerçants – Agriculteurs gratuit ;
Communes non adhérentes : (payé par l'usager) 11,00 €/ entrée (Sauf communes ayant contracté une convention avec le SICTOM)

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET GENERAL PAR LE SPIC : (montants nets (avec TVA) hors conducteur)
Camion seul (1 benne de 15 m3) 1.67 €/Km ; camion attelé d'une remorque (2 bennes de 15 m3) 2.45 €/Km

IV.2c – L'endettement

Le dernier emprunt réalisé date de 2008. Depuis, année, après année, le budget général se désendette. La situation financière est particulièrement saine, si bien que la dette représente aujourd'hui 1% des recettes réelles de fonctionnement.
Sans nouvel emprunt, le budget général verra sa dette s'éteindre en 2021.

LES EMPRUNTS

CHARGES D'EMPRUNTS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL REMBOURSE	206 154	227 310	221 259	145 914	130 437	135 045	99 988	92 018	95 137	85 005	88 379	91 889
INTERETS REMBOURSES	63 012	59 289	49 066	40 695	35 186	30 018	24 666	20 637	15 451	13 154	9 780	6 270
DETTE au 31 Décembre	1 489 398	1 262 088	1 040 829	894 915	764 479	629 434	529 446	437 428	342 291	257 286	168 907	77 018
RECETTES REELLES FCTT	5 976 061	6 135 924	6 391 972	6 381 983	7 066 376	7 024 707	6 874 971	7 236 662	7 905 138	7 572 159	7 521 498	7 668 822
DETTE / RECETTES REELLES	24,92%	20,57%	16,28%	14,02%	10,82%	8,96%	7,70%	6,04%	4,33%	3,40%	2,25%	1,00%

AUTRES DONNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2 015	2 016	2017	2018	2019
PRÊTS REALISES (recette)	107 000											
LIGNE TRESORERIE (LT) TIREE	400 000											
LT REMBOURSEE	300 000	100 000										
INTERETS sur LT	13 995	1 216										

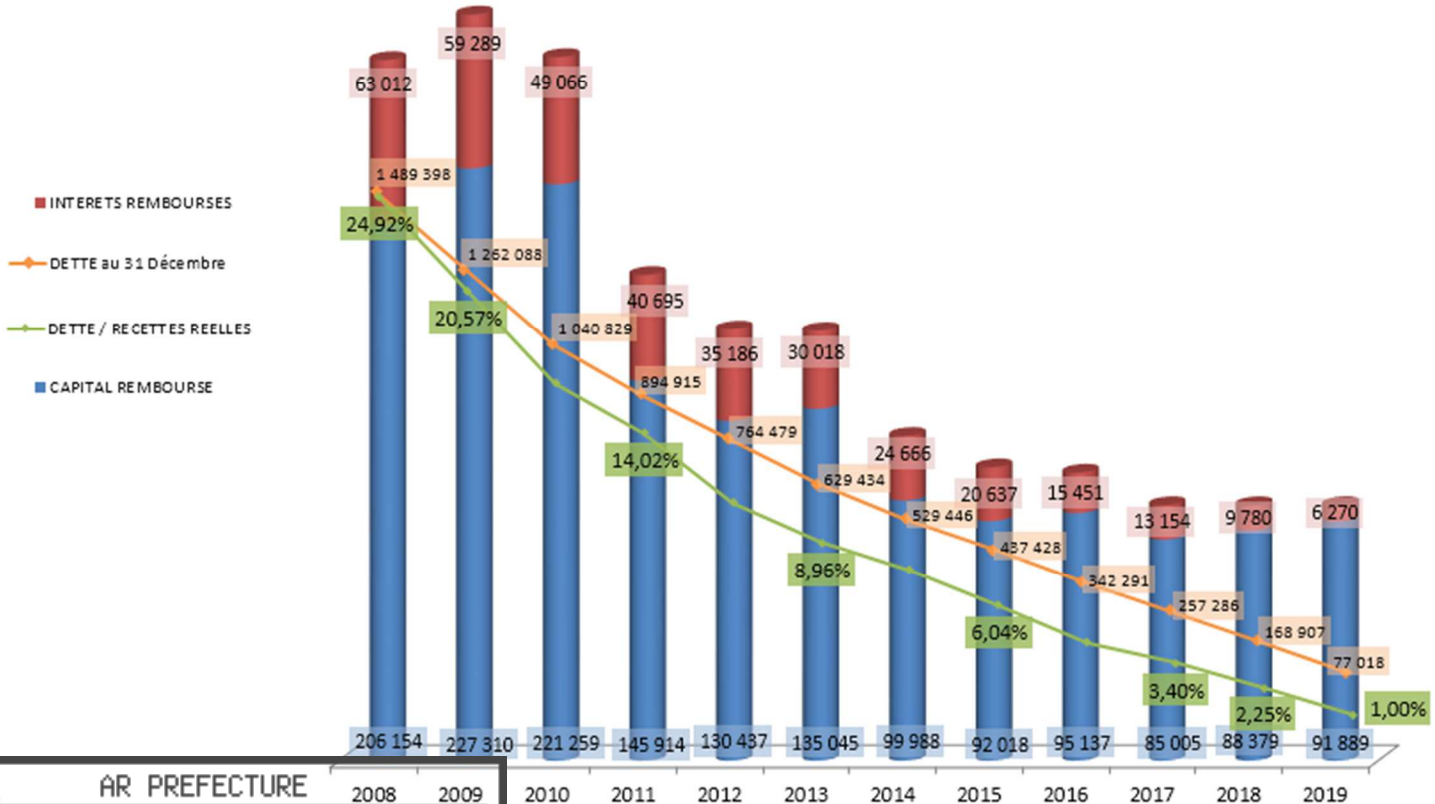

AR PREFECTURE
Re
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.2d – Evolution des charges et des produits depuis 2013

RESULTATS ANNUELS DU SICTOM EN FONCTIONNEMENT

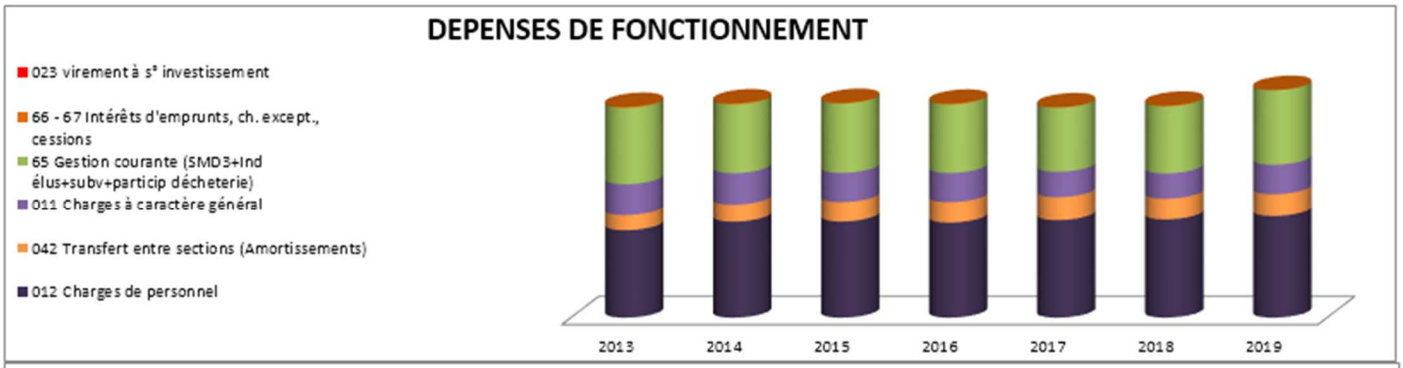

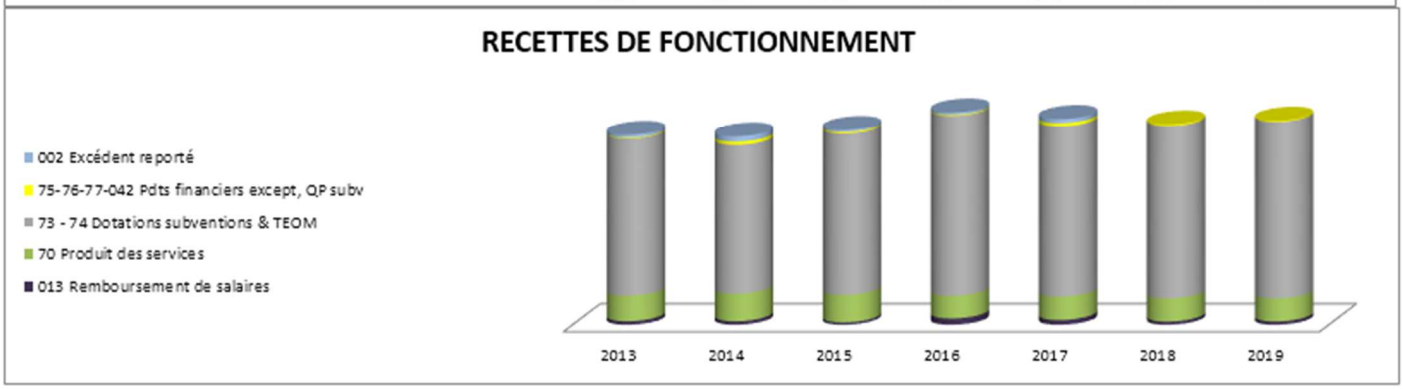

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 Charges à caractère général	1 012 972	1 009 808	935 687	934 789	811 085	808 126	942 965
012 Charges de personnel	2 796 821	3 071 223	3 075 529	3 040 557	3 118 557	3 142 269	3 253 388
042 Transfert entre sections (Amortissements)	485 743	566 499	645 873	678 067	761 082	688 579	719 826
65 Gestion courante (SMD3+Ind élus+subv+particip déchet	2 431 075	2 188 483	2 208 465	2 182 825	2 040 611	2 137 196	2 373 336
66 - 67 Intérêts d'emprunts, ch. except., cessions	30 018	33 125	19 167	23 588	13 519	19 774	6 438
023 virement à s° investissement							
TOTAL DEPENSES FONCTIONT	**6 756 629**	**6 869 138**	**6 884 722**	**6 859 826**	**6 744 854**	**6 795 944**	**7 295 953**

013 Remboursement de salaires	132 616	131 697	86 731	239 391	178 674	119 547	123 216
70 Produit des services	964 027	1 038 823	1 039 246	855 058	885 497	874 759	873 984
73 - 74 Dotations subventions & TEOM	5 919 161	5 606 681	6 083 421	6 798 847	6 425 332	6 505 703	6 664 375
75-76-77-042 Pdts financiers except, QP subv	31 164	120 034	54 927	35 569	119 585	53 725	39 484
002 Excédent reporté	112 705	203 044	80 000	86 639	155 678		

TOTAL RECETTES FONCTION[T]	**7 159 673**	**7 100 280**	**7 344 325**	**8 015 504**	**7 764 766**	**7 553 734**	**7 701 059**
résultats fonct[t]	403 044	231 142	459 602	1 155 678	1 019 912	757 790	405 106
RESTE A REALISER (reporté en n+1)	-113 891		-182 497				

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

RESULTATS ANNUELS DU SICTOM EN INVESTISSEMENT

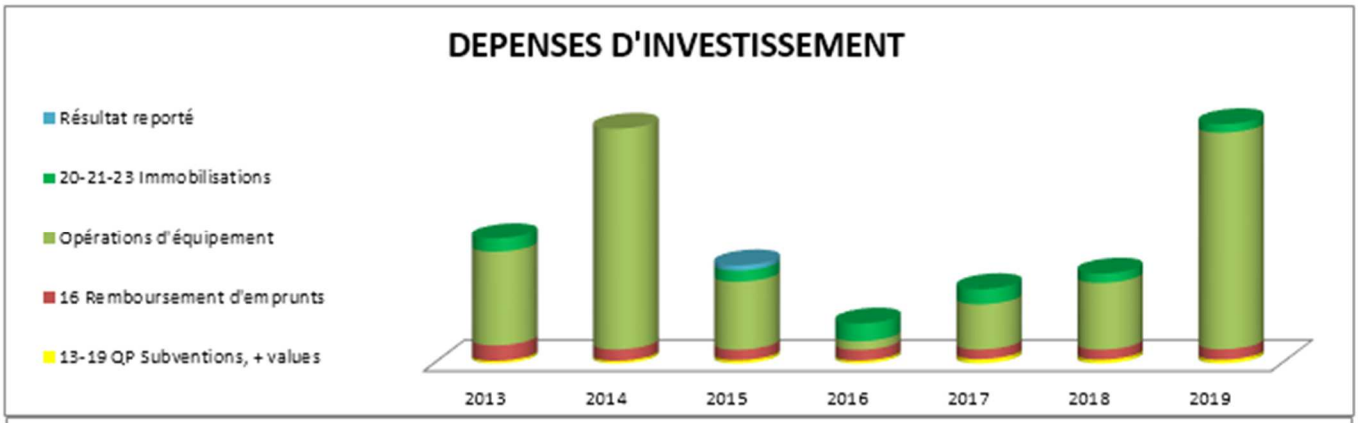

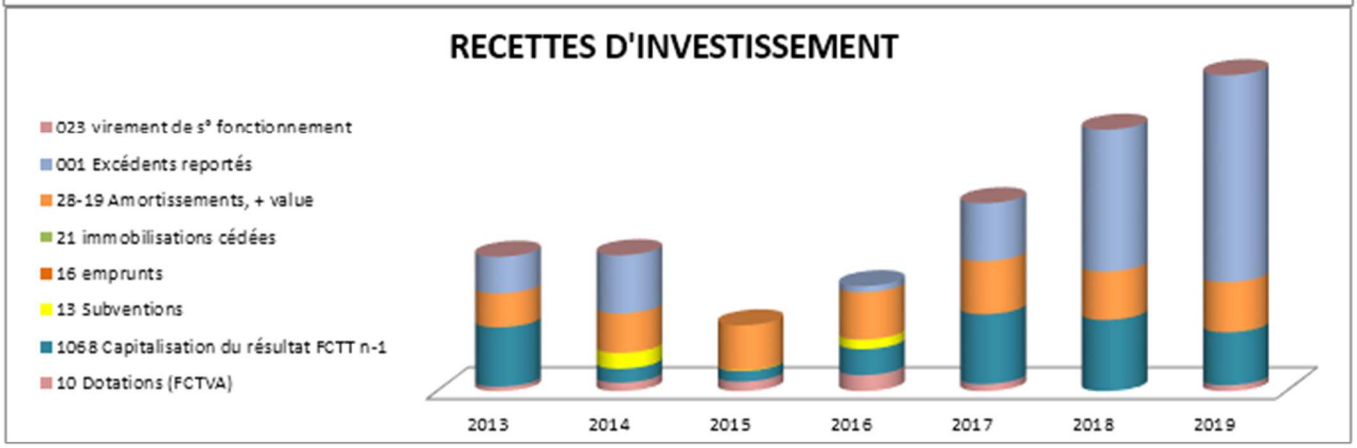

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
13-19 QP Subventions, + values	22 261	22 264	27 663	23 727	36 929	32 237	32 237
16 Remboursement d'emprunts	135 045	99 988	92 018	95 137	85 005	88 379	91 889
Opérations d'équipement	817 775	1 936 406	593 057	74 242	393 934	582 295	1 900 322
20-21-23 Immobilisations	117 100		98 120	154 755	131 600	80 470	74 283
Résultat reporté			44 715				
TOTAL DEPENSES INVEST.	**1 092 181**	**2 058 658**	**855 574**	**347 861**	**647 468**	**783 381**	**2 098 731**

1068 Capitalisation du résultat FCTT n-	850 000	200 000	151 142	372 963	1 000 000	1 019 912	757 790
001 Excédents reportés	523 357	830 797		86 811	824 246	2 039 127	2 969 237
10 Dotations (FCTVA)	63 879	122 227	136 340	229 110	101 266		85 114
28-19 Amortissements, + value	485 743	566 499	645 873	678 067	761 083	693 579	718 067
13 Subventions		225 000	9 030	135 155			
16 emprunts							
21 immobilisations cédées							1 759
023 virement de s° fonctionnement	0	0			0	0	0
TOTAL RECETTES INVEST.	**1 922 979**	**1 944 523**	**942 385**	**1 502 106**	**2 686 595**	**3 752 618**	**4 531 967**
Résultat d'inv°	830 798	-114 135	86 812	1 154 245	2 039 127	2 969 237	2 433 236
RESTE A REALISER (reporté en n+1)	-1 245 992	-72 420	-459 773	-642 239	-500 100	-1 140 893	-1 028 327

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.2e – Les résultats de fonctionnement du budget général en 2019

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 295 952,66
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	942 965,48
	charges courantes	175 934,51
	Carburant	370 770,08
	sacs	78 169,13
	Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	195 783,10
	Prestations de services	58 692,80
	maintenance	29 016,18
	Assurances	34 599,68
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 253 388,39
	titulaires	1 794 569,98
	contractuels	416 817,32
	charges patronales	887 485,72
	assurances	154 515,37
022	DEPENSES IMPREVUES	
042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMEN	719 825,64
65	CHARGES DE GESTION	2 373 335,63
	Elus	16 344,13
	Créances annulées	4 682,20
	SMD3 traitement des déchets	2 331 583,19
	Subventions	20 726,11
66	INTERETS D'EMPRUNTS	5 072,52
67	TITRES ANNULES	1 365,00

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 701 059,05
002	RESULTAT REPORTE	
013	REMBOURSEMENT SUR REMUNERTI	123 216,12
042	QP SUBVENTIONS	32 237,40
70	PRODUIT DES SERVICES	873 984,20
	Ventes de matériaux	182 549,29
	Redevance spéciale	441 623,50
	Collecte des aires de repos	21 528,64
	Apports déchèteries et composteurs	8 522,81
	remboursement charges SPIC	219 759,96
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICI	6 664 374,42
	Emploi Avenir	
	Participation frais structure SPIC	36 000,00
	TEOM reversée par les CC	6 486 299,04
	Aides à la collecte	142 075,38
77	REMBT ASSURANCES & CESSIONS	7 246,91

Dépenses de fonctionnement : 7 295 952,66€

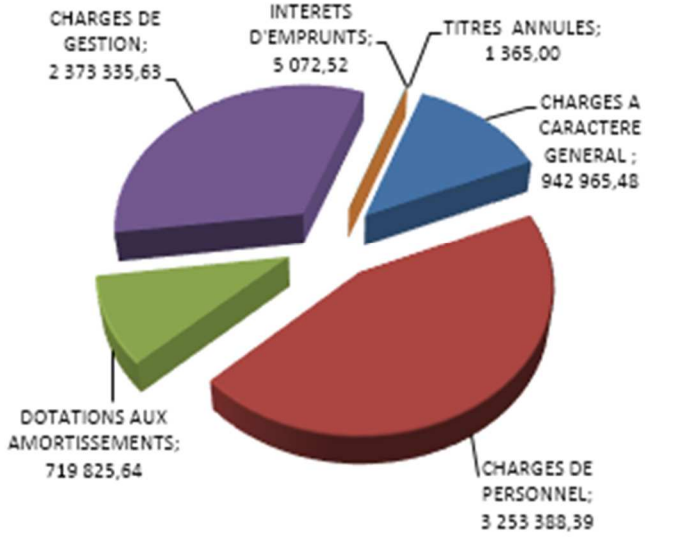

Recettes de fonctionnement : 7 701 059,05€

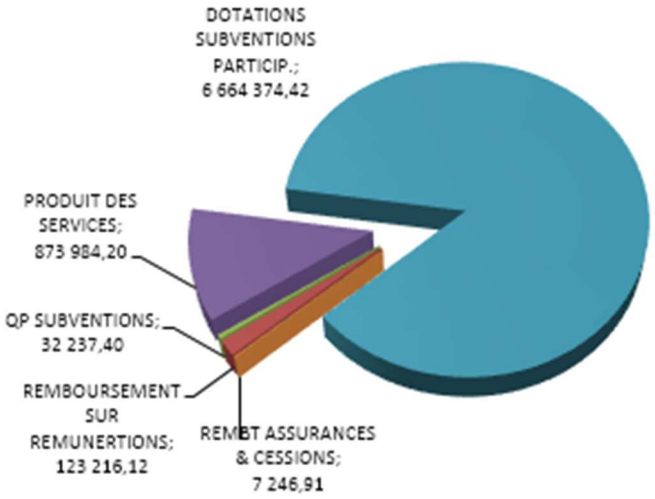

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.2f – Les résultats d'investissement du budget général en 2019

		Consommé	Reporté	total
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 098 731,23**	**1 028 326,82**	**3 127 058,05**
020	**DEPENSES IMPREVUES**			0,00
040	**QP SUBVENTIONS**	32 237,40		32 237,40
16	**CAPITAL D'EMPRUNTS**	91 889,09		91 889,09
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**	0,00	0,00	0,00
	logiciel de facturation, site internet			*0,00*
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	74 283,26	0,00	74 283,26
2182	grosses réparations véhicules	*7 172,24*		*7 172,24*
2182	Véhicules (fourgon)	*17 100,00*		*17 100,00*
21578	4 transpalettes, 1 gerbeur, divers	*43 112,91*		*43 112,91*
21318	Décheterie Sarlat : signalétique	*326,68*		*326,68*
2141	Décheteries : signalétique	*1 633,40*		*1 633,40*
2183-2184	Mobilier de bureau	*4 938,03*		*4 938,03*
	OPERATIONS	**1 900 321,48**	**1 028 326,82**	**2 928 648,30**
Op 11	BOM			*0,00*
Op 12	CHASSIS PORTEURS			*0,00*
Op 13	4 CAISSONS	*18 432,00*		*18 432,00*
Op 14	BORNES			*0,00*
Op 15	BACS			*0,00*
Op 19	Nouvelle collecte : 1 BOM grue 32T	*330 531,89*		*330 531,89*
Op 19	Nouvelle collecte : bornes	*1 476 674,40*	*757 986,80*	*2 234 661,20*
Op 19	Nouvelle collecte : VRD	*51 341,04*	*168 705,29*	*220 046,33*
Op 21	TRAVAUX B120	*18 640,55*	*96 755,73*	*115 396,28*
Op 23	TRAVAUX DECHETERIES	*4 701,60*	*4 879,00*	*9 580,60*

		nouveau
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**4 531 967,09**
001	**RESULTAT REPORTE**	**2 969 237,37**
024	**CESSION BOM**	**1 758,54**
040	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**	**718 067,10**
10	**DOTATIONS**	**842 904,08**
	FCTVA	85 114,00
	EXCEDENT FONCTT CAPITALISE	757 790,08

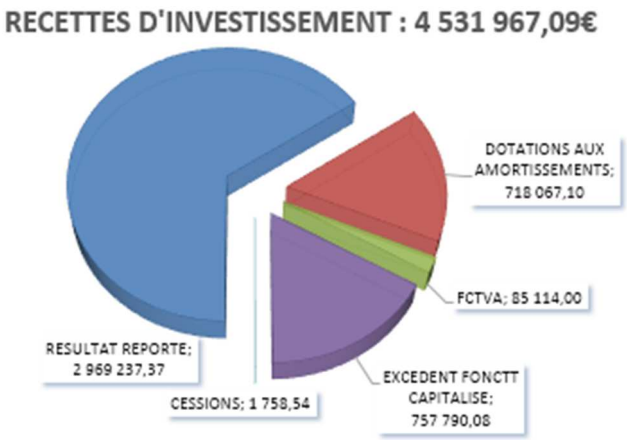

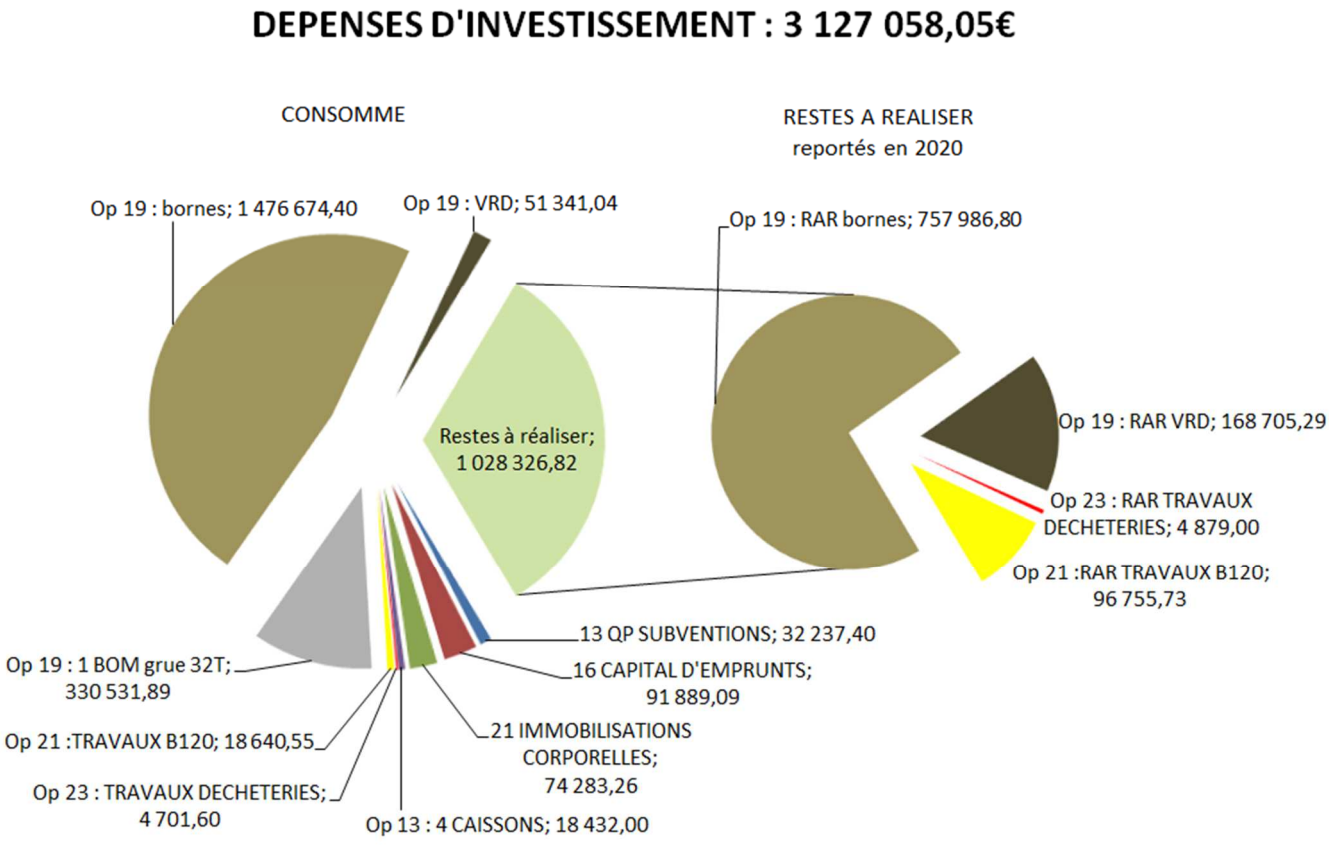

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV.2g – Les dépenses d'investissement

En 2019, le budget d'investissement comprend les grandes lignes suivantes :

- Acquisition et installation des nouvelles bornes de pré-collecte des déchets (aériennes, enterrées ou semi-enterrées) – Marché pluriannuel 2018-2021,
- Acquisition d'une BOM équipée d'une grue pour collecter ce nouveau matériel,
- Travaux de réaménagement au siège social (maitrise d'œuvre),
- Acquisition de caissons de 15 à 30 m^3, d'outillages pour les déchèteries (gerbeurs, signalétique…),
- Acquisition d'un fourgon pour l'atelier mécanique

Aussi, depuis 2012, les investissements peuvent se résumer ainsi :

REPARTITION DES IMMOBILISATIONS

Opération		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
11	BOM	311 988	160 599	176 705	175 440	171 974	674	217 580	
12	CAMION /VL /CHARRIOT	133 233	16 744	219 092	145 560	864	152 538	143 420	17 100
	TRAVAUX SUR VEHICULES	64 104	39 943	111 164	76 222		13 247	39 633	7 172
13	CAISSONS	37 289	67 962	32 280	12 513	14 617	80 274	45 225	18 432
	FRAIS D'INSERTION - SITE INTERNET			3 456		7 604			
19	VEHICULES COLLECTE BORNES							13 200	330 532
19	VRD POSE DES BORNES								51 341
19	BORNES ENT/ SEMI-ENT/AERIEN							40 083	1 476 674
15	BACS OM / CS	76 661	40 992	78 060	7 773	58 548	35 099	16 198	
14	BORNES VERRE / PAPIER	63 440	6 339	12 144	28 078		39 280	18 402	
	MATERIEL ROULANT + OUTILLAGE	7 457	4 542	34 397		66 639	88 108		43 112
	BATIMENTS + MATERIEL DE BUREAU	11 095	2 302	9 179	6 313		30 245	11 952	6 898
21	SIEGE SOCIAL	3 465	291 483	303 017	187 453	228 773	66 314	109 174	18 641
23	DECHETERIES	107 117	536 713	762 493	51 826	9 978	19 754	7 899	4 702
	CHARGES D'IMMOBILISATION PAR AN	815 848	1 167 619	1 741 987	691 178	558 997	525 533	662 765	1 974 604

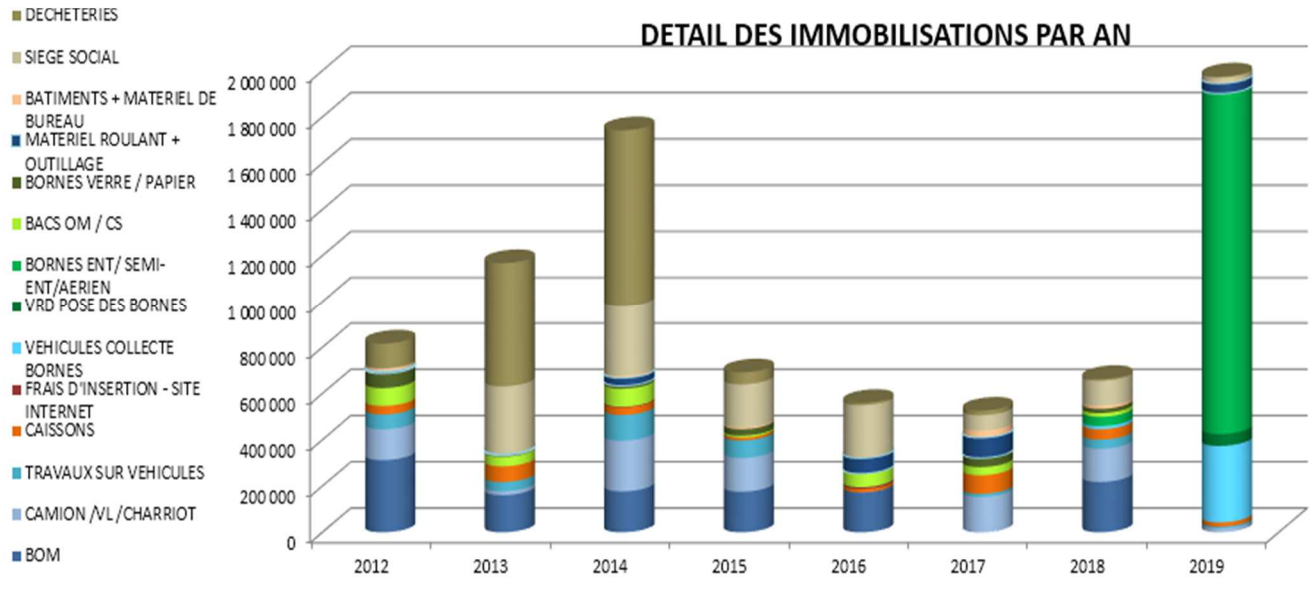

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

B – LE SPIC

IV. 3 Financement du service industriel et commercial : le budget du SPIC

Par délibération en date du 15 décembre 2007, le SICTOM du Périgord Noir a décidé de mettre en place un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) afin de rassembler en un même budget annexe les activités marchandes qui doivent être financées par la facturation des prestations réalisées.

Le budget général du SICTOM, qui rassemble les opérations de collecte et de traitement des déchets des ménages, est financé essentiellement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le SPIC dénommé « Périgord Noir Environnement », créé sous la forme d'une régie autonome dotée de la seule autonomie financière reste intégré au SICTOM du Périgord Noir, même s'il dispose d'organes propres et que son budget est un acte indépendant.

Le Conseil d'Exploitation du SPIC, formé du Président, de 12 membres du Bureau Syndical et de 2 membres choisis par le Comité Syndical en raison de leurs compétences, émet un avis sur toutes les questions d'ordre général, avant que le Comité Syndical ne délibère.

Du fait de son activité industrielle et commerciale, ce budget est assujetti à la TVA. Son financement est assuré selon le principe de la facturation (voir tarifs page suivante).

En 2019, le SPIC a signé 130 contrats avec des professionnels, pour l'élimination de leurs déchets ou la location de matériel. Parmi ceux-ci, 50 sont signés avec des clients réguliers alors que 80 sont des clients ponctuels.

IV. 3a Les activités du SPIC « Périgord Noir Environnement » sont :

- Le transport et le compostage des boues de stations d'épuration, géré en régie directe et financé selon le principe de facturation du service rendu ;

- La vente ou la location de sacs ou de matériel pour la pré-collecte des déchets ;

- Le transport, le traitement de déchets et la vente de produits recyclables ;

- La collecte du verre auprès des professionnels dans le centre historique de SARLAT.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV. 3b Les recettes liées aux prestations et traitement des déchets : LES TARIFS

PRESTATIONS EFFECTUEES :

* ***Locations*** - Benne 15 à 30 m³ 78,00 €/mois 7,50 €/jour - Bac roulant 770 l 12,00 €/mois
* ***Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants***

- Installation, échange, retrait 115,00 € à 180,00 €/rotation en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges 50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo

* ***Forfait chargement grappin*** 52,00 €/unité
* ***Traitement***

- Cartons	gratuit
- Bois non traité	55,00 €/tonne
- Déchets végétaux	15,00 €/tonne
- Gravats	14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux	gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables	gratuit
- Polystyrène	10,50 €/m³
- Déchets divers	112.04 €/tonne

* ***Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)*** 70,00 €/heure
* ***Transport du compost / plan d'épandage (camion + chauffeur)***

- Camion seul 2,16 €/km - Camion attelé d'une remorque 2,78 €/km

* ***Collecte du verre auprès des professionnels***

Service à la carte : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

- Pour la première intervention 55,00 € - Par intervention à partir de la seconde 35,00 €

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2ème catégorie : 150,00 €/an - Assujettis à la redevance de 1ère catégorie : 230,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire : 240,00 €/an

VENTE : Bacs roulants neufs 240 l : 45,00 €/u déchets résiduels 770 l : 160,00 €/u collecte sélective 770 l : 155,00 €/u - **Sacs plastiques** noirs 50 l : 49,50 € le mille - jaunes 50 l : 62,00 € le mille - **Compost** 25,00 €/tonne- **Bornes à verre ou à papier neuf** : 1 600,00 €/u

ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel

(Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » et « Recyclage Récupération »)

PLATEFORME DES BOUES DE STEP : TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :

- ***STATION D'EPURATION DE SARLAT*** : ***location des bennes, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Sarlat :*** 660,00 € par tonne de matière sèche
- ***STATION D'EPURATION DE TERRASSON*** : 774,80 € par tonne de matière sèche
- ***AUTRES STATIONS D'EPURATION*** :
  * ***Traitement des boues de STEP*** - Boues de siccité inférieure à 20% 79,00 €/tonne
    - Boues de siccité égale ou supérieure à 20% 77,00 €/tonne
  * ***Location de bennes pour le transport des boues de STEP*** - Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour
  * ***Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac*** (camion + chauffeur)

    - Camion seul2,10 €/km - Camion attelé d'une remorque 2,70 €/km

  Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

- ***SARL CADIOT*** : *Transport et traitement* 425,00 €/T matière sèche *Traitement* 392,00 €/T matière sèche

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :

- Camion seul1,41 €/km - Camion attelé d'une remorque 2.03 €/km

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER avec chauffeur ..1,75€/Km sans chauffeur..1,28€/Km

Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur ..2,32€/Km sans chauffeur..1,85€/Km

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.3c – L'endettement

Les derniers emprunts datent de 2008 pour 88 000€ et de 2012 pour 20 000€.

. Depuis, année, après année, le budget du SPIC se désendette. La situation financière est particulièrement saine, si bien que la dette représente aujourd'hui 7.48% des recettes réelles de fonctionnement.

Sans nouvel emprunt, le budget du SPIC verra sa dette s'éteindre en 2021.

CHARGES D'EMPRUNTS	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAPITAL REMBOURSE	78 016	98 675	101 855	75 732	81 706	48 555	32 192	33 479	34 818	31 826	22 860	23 759
INTERETS REMBOURSES	23 934	25 307	21 241	17 050	14 583	11 265	9 142	7 855	6 516	5 123	3 811	2 913
DETTE au 31 Décembre	615 812	517 137	415 282	339 550	277 844	229 289	197 097	163 618	128 800	96 974	74 114	50 355
RECETTES REELLES FCTT	544 526	631 708	660 980	743 744	688 261	695 417	723 102	702 047	612 153	605 978	646 059	673 159
DETTE / RECETTES REELLES	113,09%	81,86%	62,83%	45,65%	40,37%	32,97%	27,26%	23,31%	21,04%	16,00%	11,47%	7,48%

AUTRES DONNEES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2 015	2 016	2017	2018	2019
PRÊTS REALISES (recette)	88 000				20 000							
LIGNE TRESORERIE (LT) TIREE												
LT REMBOURSEE												
INTERETS sur LT												

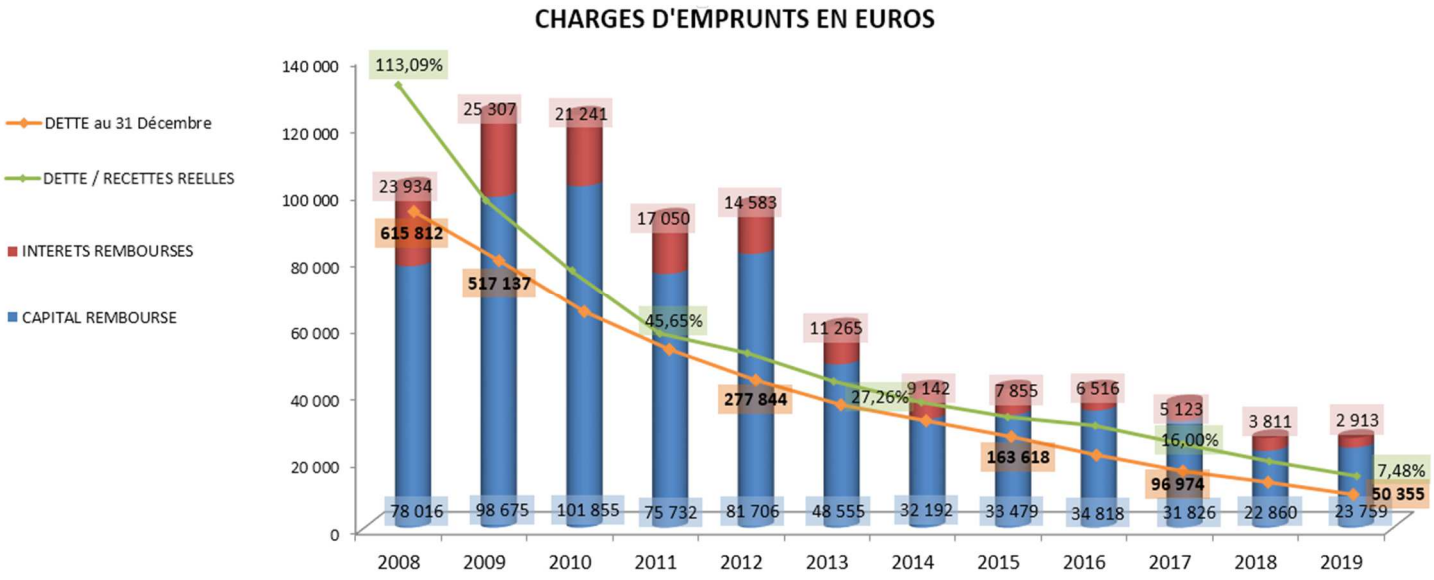

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.3d - Evolution des charges et des produits depuis 2013

RESULTATS ANNUELS DU BUDGET DU SPIC EN EXPLOITATION

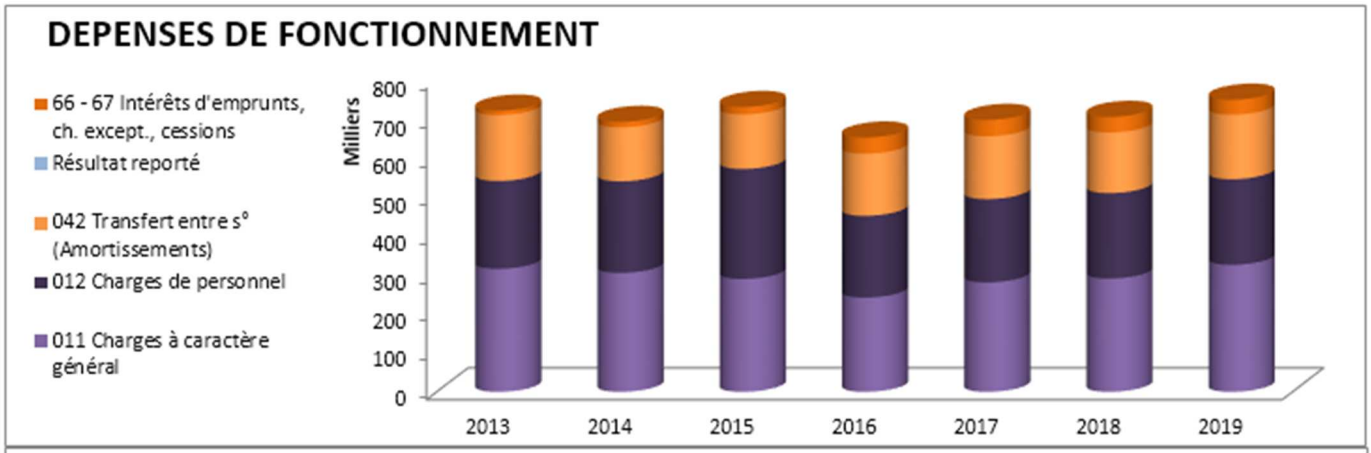

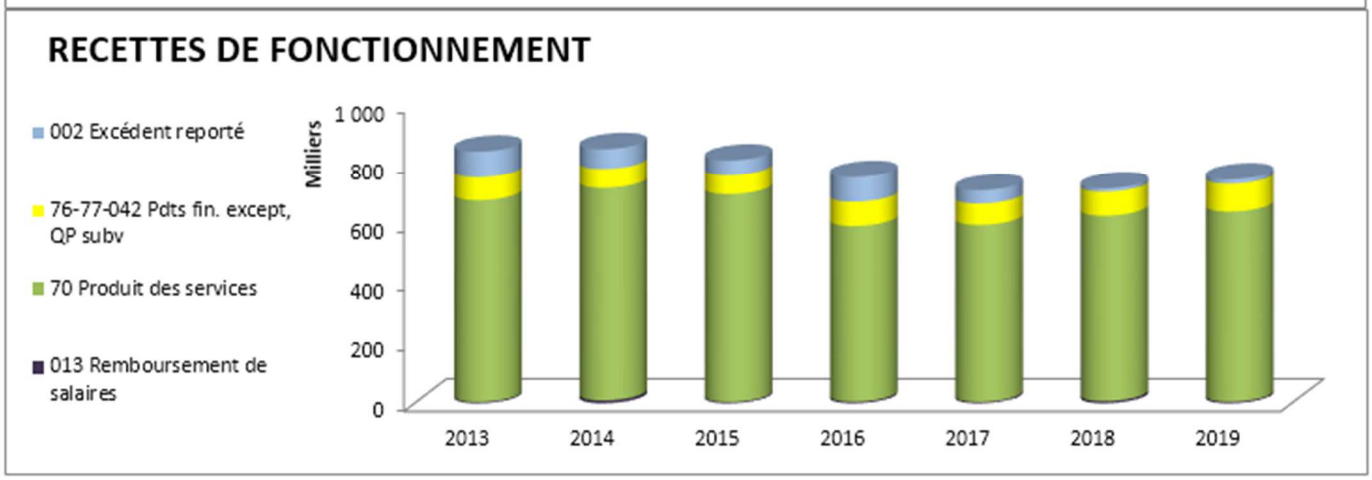

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
011 Charges à caractère général	317 658	307 155	291 710	244 012	282 880	292 682	327 859
012 Charges de personnel	225 041	234 766	281 783	209 407	213 500	219 009	219 374
042 Transfert entre s° (Amortissements)	168 572	138 052	139 471	159 003	160 624	154 975	165 031
66 - 67 Intérêts d'emprunts, ch. except., cessi	11 265	13 944	19 048	41 402	41 882	39 900	38 350
Résultat reporté							
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIC	**722 536**	**693 918**	**732 011**	**653 825**	**698 885**	**706 566**	**750 613**

013 Remboursement de salaires	4 316	9 715	4 384	5 333	4 591	7 386	5 260
70 Produit des services	677 025	713 387	697 663	588 888	593 532	621 627	637 683
76-77-042 Pdts fin. except, QP subv	77 934	63 858	63 858	81 791	71 713	80 904	94 075
002 Excédent reporté	86 536	67 105	50 000	83 894	45 000	11 451	14 801
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIC	**845 811**	**854 065**	**815 905**	**759 905**	**714 836**	**721 367**	**751 819**
Résultat fct°	123 276	160 147	83 894	106 080	15 951	14 801	1 205
RESTE A REALISER (n+1)			8 115			-1 756	

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

RESULTATS ANNUELS DU BUDGET DU SPIC EN INVESTISSEMENT

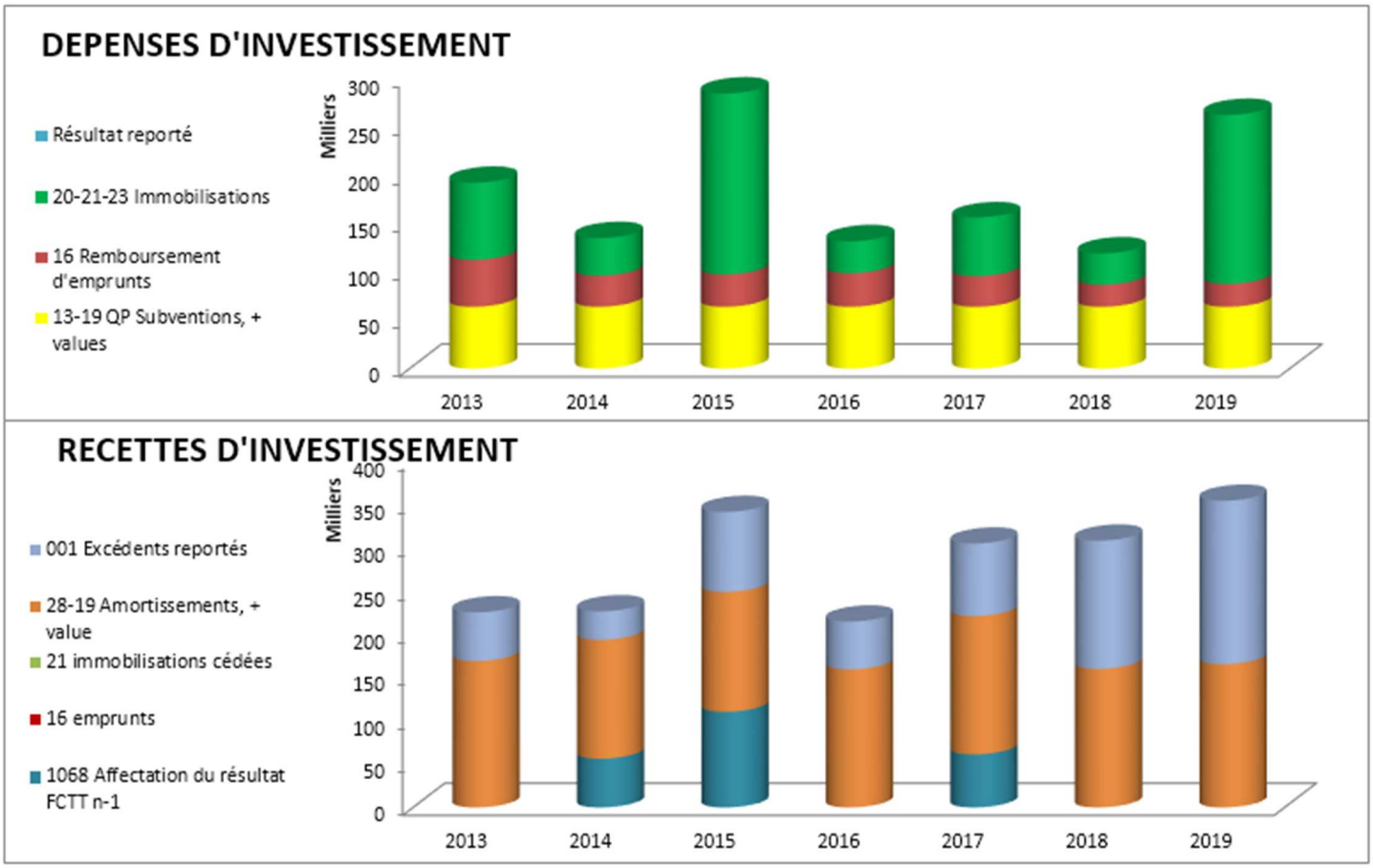

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
13-19 QP Subventions, + values	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858	63 858
16 Remboursement d'emprunts	48 555	32 192	33 479	34 818	31 826	22 860	23 759
20-21-23 Immobilisations	80 656	38 681	188 342	32 855	60 509	32 193	175 838
Résultat reporté							
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTIS	**193 069**	**134 731**	**285 679**	**131 530**	**156 193**	**118 911**	**263 455**
1068 Affectation du résultat FCTT n-1		56 171	110 147		61 080		
001 Excédents reportés	57 274	32 777	92 269	56 208	83 681	149 192	189 756
28-19 Amortissements, + value	168 572	138 052	139 471	159 003	160 624	159 475	165 031
13 Subventions							
16 emprunts							
21 immobilisations cédées							
TOTAL DES RECETTES D'INVESTIS	**225 846**	**227 000**	**341 887**	**215 212**	**305 385**	**308 667**	**354 788**
Résultat d'inv°	32 777	92 269	56 208	83 681	149 192	189 756	91 333
RESTE A REALISER (n+1)	-12 740	-43 464	-5 453	-7 175	-8 159	-8 827	-11 203

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.3e – Les résultats d'exploitation du budget du SPIC en 2019

DEPENSES D'EXPLOITATION		750 613,41
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		327 858,51
charges courantes	23 866,93	
Carburant	56 587,44	
sacs poubelles, bacs	2 101,50	
Entretien véhicules Atelier SICTOM et garages	20 035,57	
Achat de matières premières (compostage)	102 191,85	
Prestations de services	116 405,74	
Assurances	6 669,48	
012 CHARGES DE PERSONNEL		219 373,69
Remboursement au BG	219 373,69	
022 DEPENSES IMPREVUES		0,00
042 DOTATIONS AMORTt + CESSIONS	165 031,34	165 031,34
65 CHARGES DE GESTION		0,00
Non valeur et Créances éteintes		
66 INTERETS D'EMPRUNTS	2 349,87	2 349,87
67 PARTICIP. AU BG	36 000,00	36 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		751 818,71
002 RESULTAT REPORTE	14 801,31	14 801,31
013 VARIATION DE STOCK	5 260,20	5 260,20
042 QP SUBVENTIONS	63 858,00	63 858,00
70 PRODUIT DES SERVICES		637 682,52
Ventes de matériaux (métaux, cartons,...) et de marchandises (bacs sacs)	78 582,62	
Compostage des boues de STEP et son transport	261 059,87	
Prestations (marché hopital + transport et traitement de déchets)	254 120,01	
Transports effectués pour le budget général	39 730,02	
Collecte du verre et traitement	4 190,00	
77 REMBOURSEMENT DES ASSURANCES ET CESSIONS	30 216,68	30 216,68

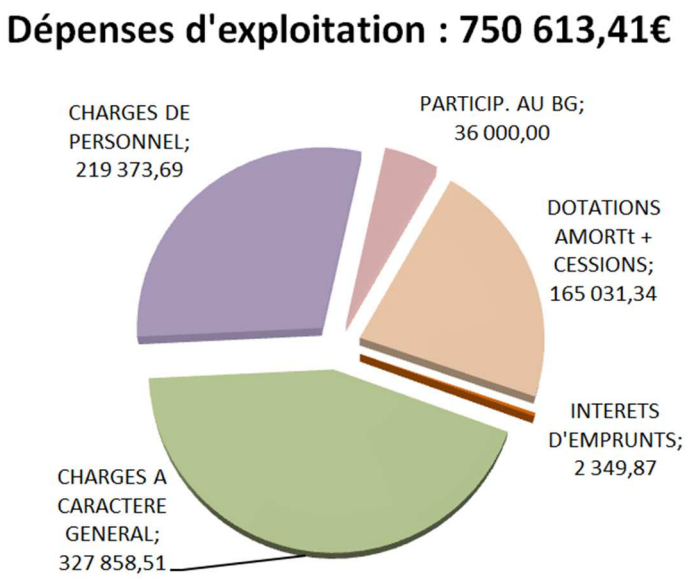

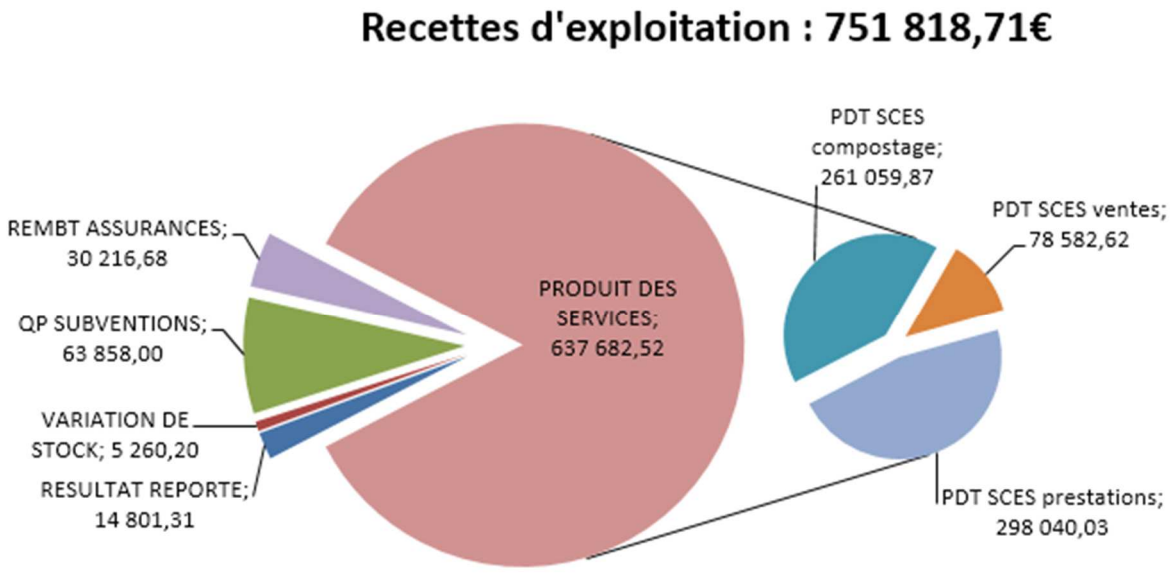

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.3f – Les résultats d'investissement du budget du SPIC en 2019

		Consommé	Reporté	Total
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**263 454,77**	**11 202,92**	**274 657,69**
020	DEPENSES IMPREVUES			
040	QP SUBVENTIONS	63 858,00		63 858,00
16	CAPITAL D'EMPRUNTS	23 758,73		23 758,73
21 - 23	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	175 838,04	11 202,92	187 040,96
2154	*1 chargeuse, caissons*	*172 970,00*	*11 202,92*	*184 172,92*
2182	*véhicules*	*2 868,04*		*2 868,04*
2313	*constructions*			*0,00*

		Consommé
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	**354 787,56**
001	RESULTAT REPORTE	189 756,22
040	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	164 507,45
21	CESSION	523,89
16	EMPRUNTS	

Dépenses d'investissement : 263 454,77€

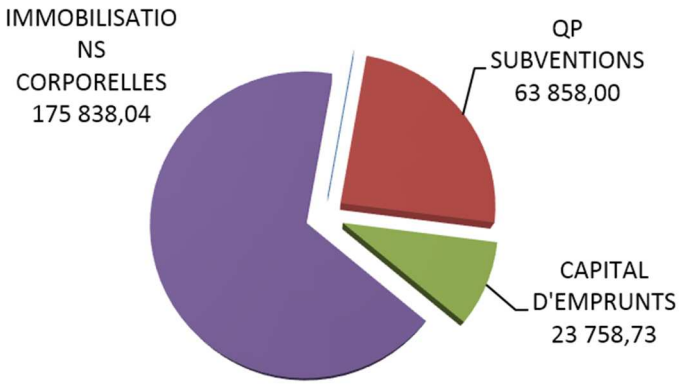

Recettes d'investissement : 354 787,56€

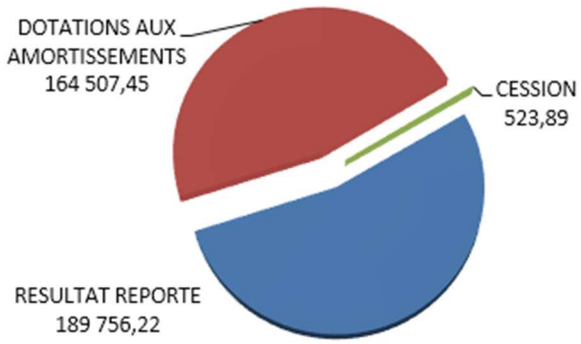

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

IV – Données synthétiques et financières du service public d'élimination des déchets

IV.3g – Les dépenses d'investissement

En 2019, les dépenses d'investissement reprennent les réalisations suivantes :

- Acquisition d'une chargeuse articulée sur pneus pour composter les boues de stations d'épuration (STEP),
- Grosses réparations sur les véhicules poids lourds
- Acquisition de caissons de 15 à 30 m^3, pour le transport des déchets ou des boues de STEP,

Aussi, depuis 2012, les investissements peuvent se résumer ainsi :

REPARTITION DES IMMOBILISATIONS DU SPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAMIONS - REMORQUES	50 085			107 714		6 780		
VL - CHARGEUSE - COMPACTEUR	2 445	1 640	3 417	10 600		1 570	7 656	152 270
TRAVAUX SUR VEHICULES	27 600	15 721	9 520	9 226	21 131	14 462	6 529	5 822
CAISSONS	11 550	71 560	11 200	10 630	11 724	30 352	9 685	16 880
BACS - BORNES		1 030						
AUTRE				4 430				
PF BOUES	566	370	12 957	45 742		7 345	8 322	
CHARGES D'IMMOBILISATION PAR AN	92 246	90 321	37 094	188 342	32 855	60 509	32 193	174 972

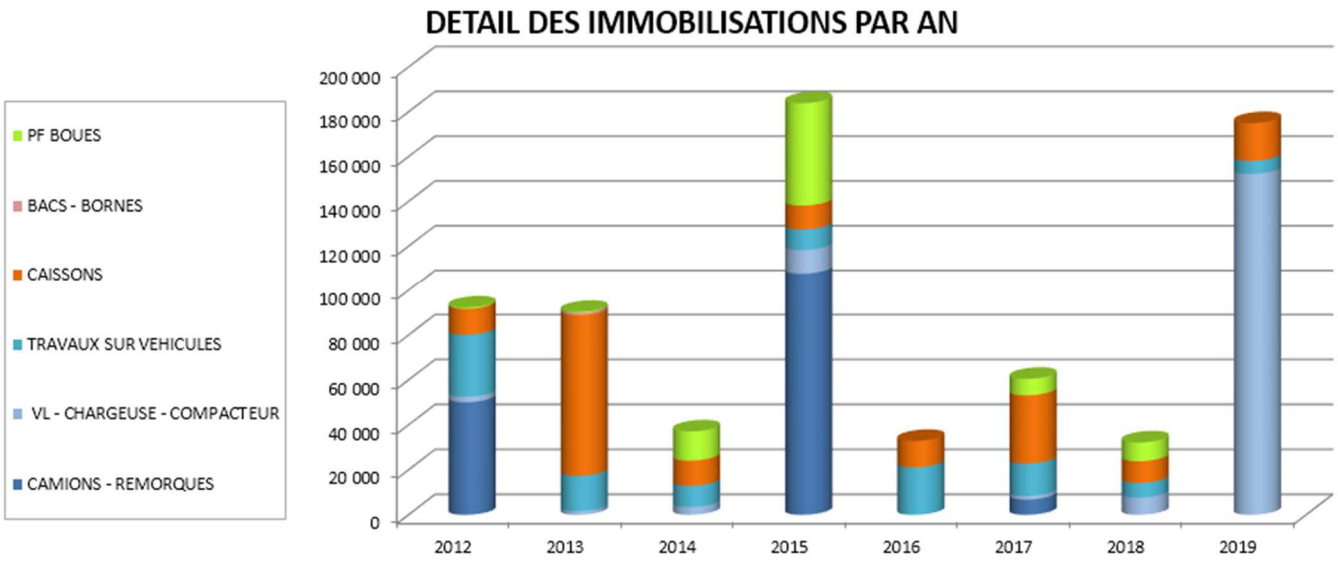

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

V

Emploi

et

Conditions de travail

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

V – Emploi et conditions de travail

V.1 Les conditions de travail

Des mesures ont été prises en matière d'hygiène et de sécurité afin que les conditions de travail soient les meilleurs possibles.

Parmi ces mesures on retrouve :

- Organisation des réunions des représentants au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail ;

- Mise en œuvre du plan de formation et du règlement de formation ;

- Information des agents de collecte saisonniers au moyen d'un livret d'accueil leur présentant la structure, le SICTOM, rappelant les règles de tri et détaillant les méthodes de collecte,

- Campagne de vaccination contre la leptospirose, afin de protéger les agents contre cette maladie véhiculée par les rats ;

- Dotation annuelle de vêtements et de chaussures de sécurité, dans le but d'améliorer la sécurité des agents sur la chaussée ainsi que leur visibilité ;

- Amélioration de la sécurité des éboueurs :

1- Des caméras permettent aux chauffeurs de visualiser l'arrière du véhicule et de réduire les risques d'accidents,

2- Une BOM équipée d'une cabine bus a été achetée, ceci améliore l'ergonomie pour entrer et sortir du véhicule.

- Les portes sectionnelles des garages ont été changées par du matériel disposant d'une commande électronique pour ouvrir ou fermer ;

- Prise en charge par le SICTOM pour tout le personnel détenteur de permis poids lourds et super lourds, de la Formation Continue Obligatoire relative au transport de marchandises, et de l'obtention du CACES pour les agents utilisant une grue, un élévateur, ou une chargeuse.

- Zone de démantèlement adaptée en poste aménagé à la déchèterie de Cénac,

- Vidéo-protection sur les déchèteries de Sarlat et de Cénac ainsi qu'au siège social.

- Installation de barrières de sécurité aux déchèteries de SARLAT et de CENAC, permettant de réguler le flux des usagers ;

- Avec le nouveau mode de collecte, les bornes sont appréhendées avec une grue télécommandée, permettant au chauffeur d'effectuer la collecte, pieds au sol :
Plus de manutention de l'éboueur et réduction des risques de troubles musculo-squelettiques.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

V – Emploi et conditions de travail

V.2 Les effectifs

Emplois au 31/12/2018	Effectif au 31/12/2019	FPT + CDI	CDD	<30 ans	de 30 à 45 ans	de 45 à 55ans	>55 ans	M	F
TOTAL Emplois	74	59	15	12	21	27	14	66	8
Chauffeurs PL, SL	28	24	4	1	9	12	6	28	0
Agents de collecte	17	8	9	7	7	3		17	0
Gardiens déchèteries	8	8	0	1	1	4	2	8	0
Mécaniciens	3	3	0	1			2	3	0
Agents d'entretien et de démantèlement	5	4	1	1	1	2	1	4	1
Agents de l'unité de Compostage	1	1	0			1		1	0
Chargé de communication	2	1	1	1	1			0	2
Agents administratifs	3	3	0			1	2	0	3
Encadrement intermédiaire	3	3	0		1	1	1	3	0
Cadres	4	4	0		1	3		2	2

Avec 6 départs à la retraite dont 2 pour incapacité au poste occupé et à tout poste

V.3 L'absentéisme

Absentéisme	Nb d'agents	2019	2018	Variation en jours	Variation en %
Arrêts de maladie ordinaire (M)	34	933	792	141	18%
Arrêts de longue maladie (LM)	3	762	791	-29	-4%
Arrêts de longue durée					
Disponibilités (fin de droit à congés maladie)					
Accidents de travail (AT)	9	681	187	494	264%
Maladies professionnelles (MP)	1	232		232	100%
Maternité					
Total jours d'absence	47	2608	1770	838	47%
Taux* d'absentéisme		20,02%	10,50%		

Dont :

En maladie ordinaire : 24 pour des durées de moins de 30 jours, 1 agent pour 134 jours, 1 pour 65 jours, 1 pour 91 jours, 1 pour 80 jours, 6 entre 40 et 47 jours

En longue maladie : 1 de 79 jours a quitté nos effectifs, 1 de 318 jours, et 1 sur l'année courante

En maladie professionnelle : 1 pour 232 jours

En accident du travail : 6 arrêts courts, + 1 pour 212 jours, 1 pour 148 jours et 1 pour 226 jours

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

VI

La Communication

Et

La relation aux usagers

Guide de tri, LE TRI SE SIMPLIFIE

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

VI – La Communication et la relation aux usagers

VI.1 Comment favoriser les bons comportements :

La communication et les relations aux usagers ont pour objectif de favoriser les bons comportements, « les bons gestes à adopter pour une facture maitrisée demain», et de faire prendre conscience de l'intérêt que chacun peut avoir dans cette démarche avec la mise en place de la redevance incitative.

En résumé :
Sur le territoire du SICTOM du Périgord Noir, 2022 sera l'année test et la dernière année d'imposition de la TEOM ; 2023 sera la première année de facturation de la RI. Cela laisse le temps à chacun d'entre nous d'adapter son mode de vie, sa façon de jeter **ses déchets et de s'approprier des gestes simples. Quelques pistes :**

- **Eviter de générer le déchet qui serait mis dans le sac noir,**
- **Réaliser un tri de qualité (recyclage)**
- **Rechercher toutes les opportunités pour réutiliser ou pour transformer avant de jeter.**

Comment éviter de produire trop de déchets résiduels ?

- En consommant différemment : c'est-à-dire en **achetant plus de vrac** et moins de produits emballés et sur-emballés ; en faisant une **liste de courses** en fonction des repas prévus dans la semaine **pour éviter le sur-achat et le gaspillage alimentaire** ; en faisant **réparer** ses appareils plutôt que d'acheter du neuf ; en **donnant** aux amis ou aux associations tout ce qui peut être utile, en **réutilisant** tout ce qui peut l'être…

- En compostant ses restes alimentaires : Les bio-déchets (de préparation des repas ou des fins d'assiettes) peuvent représentés jusqu'à 50% du poids du sac noir. Or leur recyclage est un phénomène naturel et de bon sens. A la campagne, en zone pavillonnaire, en résidence et même en appartement, nous pouvons composter nos restes. A chaque lieu, sa méthode. Le SICTOM est là pour conseiller et donner les bonnes pratiques.

- En triant tous les emballages, papiers et verre : Tous les Emballages (en plastique, en métal, en carton ou brique alimentaire) **VIDES** et tous les **Papiers** (journaux, magazines, catalogues, livres, courriers, publicités) sont à déposer dans les conteneurs à couvercle jaune.
  Trier les emballages et papiers et les déposer dans les bons contenants est la seule garantie d'un recyclage des matières.

- Les Emballages en Verre (bouteilles, bocaux, pots, flacons) **VIDES ET SANS BOUCHONS** sont à déposer dans les conteneurs pour le verre. Les couvercles, capsules et bouchons sont à mettre avec les autres emballages dans les conteneurs jaunes.

Pour tous les **Encombrants et produits dangereux**, le dépôt en déchèterie est l'assurance d'une séparation des objets en fonction de leur utilité (don aux personnes intéressées), des capacités à les recycler (matière récupérée et recyclée) ou de la nécessité de les retraiter en raison de leur dangerosité pour l'environnement (valorisation dans des conditions optimales et adaptées).

Pour les objets qui n'ont pas de valorisation possible, le sac noir est l'ultime solution.

Tout ce qui est jeté dans le « divers » (en déchèterie) ou dans les sacs noirs (dans les conteneurs OMR) ne fait l'objet d'aucun tri et est directement enfoui après la collecte.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 08/07/2020

VI – La Communication et la relation aux usagers

VI.2 Nos actions de communication :

Auprès des élèves :

- Interventions ludiques dans les classes maternelles et primaires
- Visites du centre de tri de Marcillac Saint Quentin par les écoles
- Visite du centre d'enfouissement de Brives (19) par les résidents de l'IMPro

Salon du bien-être

Les usagers d'Aubas sont arrivés 1er pour la quantité de verre collectée lors du jeu inter-villages «en verre pour tous» organisé par le SMD3 sur le département.

Auprès des usagers, et à leur demande :

- Visites du centre de tri de Marcillac Saint Quentin
- Animations ludiques sur site de regroupement (étang, foire)
- 1 conférence à Aubas à l'occasion de la « Semaine de réduction des déchets »
- 1 conférence à Sarlat à l'occasion du salon du bien-être
- Mise en place d'un vermis-composteur au centre de loisirs d'Aubas
- Mise en place de 2 composteurs dans les écoles et formation du personnel
- Composition d'affiches au cas par cas, à la demande

Sur les réseaux sociaux :

- La page, ou le compte, Facebook « Sictom du Périgord Noir » donne les informations ou commentaires liées à l'actualité du moment,

- Le site internet «https://sictom-perigord-noir.fr/ » apporte toutes les informations relatives à la collecte des déchets sur notre secteur du Périgord noir :

  - Les horaires d'ouverture des déchèteries
  - Que faire de son déchet, où le déposer, quelles solutions
  - L'organisation des services du SICTOM

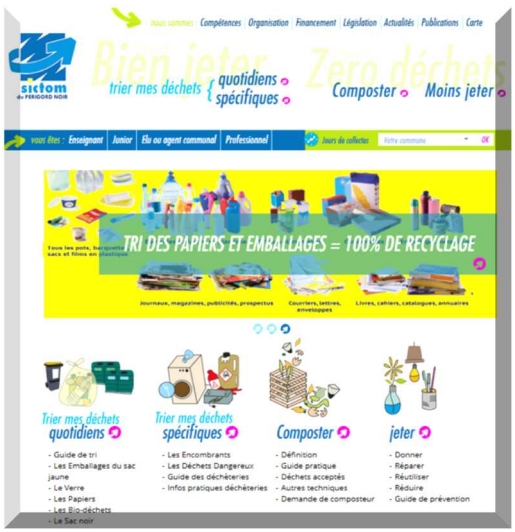

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-DB3006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

VII

Bilan

et

perspectives

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020

VII - Bilan et perspectives

VII.1 Le bilan

- Maintien des taux d'imposition de la fiscalité relative aux ordures ménagères au même niveau depuis 2008,
- Limiter les conséquences financières liées à l'accroissement prévisible du traitement des déchets et aux impacts fiscaux (TGAP) liés au Grenelle de l'Environnement et à la loi transition énergétique de 2015, et application de la décision des élus de passer dès 2023, à la redevance incitative en lieu et place de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers,
- Maintien des efforts de réduction des déchets enfouis notamment en valorisant davantage de matières récupérées
- Gestion des coûts du service, avec notamment :
    * La diminution et le regroupement des points d'apports volontaires, la rationalisation des tournées,
    * Le regroupement des apports de papiers-journaux-magazines et des déchets propres et secs en un seul flux dans le tri,
    * Ne pas remplacer la plupart du personnel partant à la retraite et initier la réorganisation du travail en intégrant de nouveaux métiers, notamment le démantèlement des vieux bacs et des vieilles bornes, entretien du nouveau matériel, ainsi que la formation au métier de chauffeur grutier,
    * Développement du compostage (individuel, collectif ou en entreprise),
- Mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau mode de collecte des déchets pour la fourniture et l'installation de bornes enterrées, semi-enterrées ou aériennes de gros cubage (marché 2018-2021),
- Acquisition d'un châssis porteur 32 tonnes équipé d'une grue, de caissons,
- Pérennisation de la revalorisation de matières récupérées en vue d'une seconde vie.
- Maintien du parc de véhicule en bon état comprenant l'entretien mécanique,
- Aménagement des déchèteries avec un renouvellement de la signalétique, et la dotation de gerbeurs,

VII.2 Les perspectives à venir

- Contribuer à la maîtrise des coûts, et la réduction des tonnages de déchets enfouis,
- Continuer l'effort de recyclage (sensibilisation au tri, pérennisation du compostage, modernisation des modalités de collecte des déchets…),
- Approfondir la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri
- Expliquer la mise en place de la redevance spéciale et ses conséquences pour l'usager,
- Développer les activités marchandes du SPIC Périgord Noir Environnement,
- Continuer les cycles de formation de l'ensemble du personnel, en préparer certains à l'examen du permis poids lourds ou super lourds, aux formations règlementaires FCO et CACES pour les chauffeurs PL, ou à des concours de la fonction publique,
- Continuer la mise en œuvre pluriannuelle d'un nouveau mode de collecte des déchets,
- Acheter deux poids lourds 32 tonnes équipé d'une benne à ordures 23 m^3 et d'une grue destiné à collecter les nouvelles bornes à déchets en remplacement de deux BOM usagées,
- Continuer la réalisation de travaux de réaménagement au siège social et l'entretien des déchèteries.

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D830062020RA-AR
Reçu le 08/07/2020

SICTOM du Périgord Noir

Siège social : La Borne 120
24200 MARCILLAC ST QUENTIN
Tél 05 53 29 87 50

E-mail: sictom-perigord-noir@wanadoo.fr

Site internet: sictom-perigord-noir.fr

Facebook : Sictom du Périgord Noir

AR PREFECTURE
024-252402284-20200630-D83006202ORA-AR
Reçu le 06/07/2020